



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial du 23 juin 2021

SOMMAIRE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

SCPPAT

- arrêté préfectoral N° PREF/SCPPAT/2021174-0001 du 23 juin 2021 portant agrément pour l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprises à la SAS BUREAUX & CO LE GALET.
- arrêté préfectoral N° PREF/SCPPAT/2021174-0002 du 23 juin 2021 portant agrément pour l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprises à la SARL CABINET MONSIEUX & QUES.

SOUS-PREFECTURE DE PRADES

- Arrêté préfectoral n° SPP-2021/172-001 du 21 juin 2021 portant autorisation d'organiser le samedi 26 juin et le dimanche 27 juin 2021 au départ de la commune de Le Boulou une randonnée de régularité automobile dénommée « XI° Boucle du Vallespir-Roussillon ».

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS

- . Décision du 22 juin 2022 portant subdélégation de signature de Monsieur Éric DOAT, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités des Pyrénées-Orientales au titre des pouvoirs propres du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie.
- Convention de délégation de gestion du 22 juin 2021 de la DREETS OCCITANIE à la DDETS des Pyrénées-Orientales au titre de dépenses relevant des programmes 102, 103 et 305.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS

. Décision du 17 juin 021 portant affectation des agents de contrôle et gestion des intérimis dans l'unité de contrôle dans la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Pyrénées-Orientales.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SER

. Arrêté du 17 juin 2021 portant homologation du plan annuel de répartition 2021 2022 du périmètre 66 du sous-bassin Garonne.

- Arrêté préfectoral n° DDTM-SER-2021174-0002 modifiant l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2014, modifié par l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017, relatifs à l'aménagement de la ZAC du complexe golfique sur la commune de Villeneuve-de-la-Raho



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL

Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Affaire suivie par : Claudie IDRAC

Tél : 04 68 51 67 58

Mèl : claudie.idrac@pyrenees-orientales.gouv.fr

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° PREF/SCPPAT/2021.174-0002
portant agrément pour l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprises
à la SARL CABINET MONSIEUX & QUES

Le préfet des Pyrénées-Orientales,

Vu la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment les articles L123-10 à L123-11-8 et R123-166-1 à R123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment les articles L561-2, L561-37 à L561-43 et R561-39 à R561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment les articles 9 et 20 ;

VU le décret n° 2009-1535 du 10 décembre 2009 définissant les modalités de contrôle du respect des obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par les personnes mentionnées aux 8°, 9° et 15° de l'article L561-2 du code monétaire et financier et relatif à la commission nationale des sanctions (articles R561-43 à R561-50 du code monétaire et financier) ;

VU le décret n° 2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers (articles R123-166-1 à R123-166-5 du code de commerce) ;

VU le dossier de demande d'agrément prévu à l'article R 123-66-2 du code de commerce, présenté le 18 janvier 2021 par M. Sébastien MONSIEUX, agissant pour le compte de la SARL CABINET MONSIEUX & QUES, sise 6 boulevard Kennedy – 66000 PERPIGNAN, en qualité de gérant ;

VU la déclaration de la SARL CABINET MONSIEUX & QUES du 29 avril 2021,

VU les attestations sur l'honneur de M. Sébastien MONSIEUX des 29 avril 2021 et 25 mai 2021,

Vu les pièces complémentaires reçues le 26 mai 2021,

VU les justificatifs produits pour l'exercice des prestations de domiciliation et pour l'honorabilité des dirigeants ainsi que des actionnaires ou associés détenant au moins 25% des voix, des parts ou des droits de vote ;

Considérant que la SARL CABINET MONSIEUX & QUES dispose d'un établissement principal sis 6 boulevard Kennedy – 66000 PERPIGNAN,

Considérant que la SARL CABINET MONSIEUX & QUES dispose en ses locaux sis 6 boulevard Kennedy – 66000 PERPIGNAN, d'une pièce propre destinée à assurer la confidentialité nécessaire et la met à disposition des personnes domiciliées, pour leur permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise qui s'y domicilie ainsi que la tenue, la conservation et la consultation des livres, registres et documents prescrits par les lois et règlements, conformément notamment à l'article R123-168 du code de commerce ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales,

A R R E T E :

Article 1 : La SARL CABINET MONSIEUX & QUES est agréée pour l'exercice de l'activité de domiciliation.

Article 2 : La SARL CABINET MONSIEUX & QUES est autorisée à exercer l'activité de domiciliation pour son établissement principal sis 6 boulevard Kennedy – 66000 PERPIGNAN.

Article 3 : Le présent agrément est délivré pour une durée de 6 ans à compter de la notification du présent arrêté.

Article 4 : Tout changement substantiel dans les indications prévues à l'article R.123-166-2 du code de commerce et toute création d'établissement secondaire par l'entreprise domiciliataire sont portés à la connaissance du préfet des Pyrénées-Orientales, dans les conditions prévues à l'article R123-166-4 du même code.

Article 5 : Dès lors que les conditions prévues aux 3° et 4° de l'article R 123-166-2 du code de commerce ne sont plus respectées, l'agrément est suspendu ou retiré.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Perpignan, le **23 JUIN 2021**

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,


Kevin MAZOYER



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Affaire suivie par : Claudie IDRAC

Tél : 04 68 51 67 58

Mèl : claudie.idrac@pyrenees-orientales.gouv.fr

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° *PREF/SCPPAT/2021 174-000-1* portant agrément pour l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprises à la SAS BUREAUX & CO LE GALET

Le préfet des Pyrénées-Orientales,

Vu la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment les articles L123-10 à L123-11-8 et R123-166-1 à R123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment les articles L561-2, L561-37 à L561-43 et R561-39 à R561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment les articles 9 et 20 ;

VU le décret n° 2009-1535 du 10 décembre 2009 définissant les modalités de contrôle du respect des obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par les personnes mentionnées aux 8°, 9° et 15° de l'article L561-2 du code monétaire et financier et relatif à la commission nationale des sanctions (articles R561-43 à R561-50 du code monétaire et financier) ;

VU le décret n° 2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers (articles R123-166-1 à R123-166-5 du code de commerce) ;

VU le dossier de demande d'agrément prévu à l'article R123-166-2 du code de commerce, présenté le 25 mars 2021 par la SAS BUROSTATION, en sa qualité de président de la SAS BUREAUX & CO LE GALET, sise 35 boulevard Saint Assisclé – 66000 PERPIGNAN;

VU les pièces complémentaires du dossier reçues les 7 et 25 mai 2021,

VU la déclaration de la SAS BUREAUX & CO LE GALET et l'attestation sur l'honneur de la SAS BUROSTATION du 23 mars 2021,

VU les justificatifs produits pour l'exercice des prestations de domiciliation et pour l'honorabilité des dirigeants ainsi que des actionnaires ou associés détenant au moins 25% des voix, des parts ou des droits de vote ;

Considérant que la SAS BUREAUX & CO LE GALET dispose d'un établissement principal sis 35 boulevard Saint Assicle – 66000 PERPIGNAN;

Considérant que la SAS BUREAUX & CO LE GALET dispose dans ses locaux sis 35 boulevard Saint Assicle – 66000 PERPIGNAN, d'une pièce propre destinée à assurer la confidentialité nécessaire et la met à disposition des personnes domiciliées, pour leur permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise qui s'y domicilie ainsi que la tenue, la conservation et la consultation des livres, registres et documents prescrits par les lois et règlements, conformément notamment à l'article R123-168 du code de commerce ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales,

ARRETE :

Article 1 : La SAS BUREAUX & CO LE GALET est agréée pour l'exercice de l'activité de domiciliation.

Article 2 : La SAS BUREAUX & CO LE GALET est autorisée à exercer l'activité de domiciliation pour son établissement principal sis 35 boulevard Saint Assicle – 66000 PERPIGNAN.

Article 3 : Le présent agrément est délivré pour une durée de 6 ans à compter de la notification du présent arrêté.

Article 4 : Tout changement substantiel dans les indications prévues à l'article R.123-166-2 du code de commerce et toute création d'établissement secondaire par l'entreprise domiciliataire sont portés à la connaissance du préfet des Pyrénées-Orientales, dans les conditions prévues à l'article R123-166-4 du même code.

Article 5 : Dès lors que les conditions prévues aux 3° et 4° de l'article R 123-166-2 du code de commerce ne sont plus respectées, l'agrément est suspendu ou retiré.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Perpignan, le **23 JUIN 2021**

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,


Kevin MAZOYER



Service des Manifestations Sportives

arrêté Boucle du Vallespir 2021

Affaire suivie par : Nathalie DUBREUIL

Tél : 04 68 51 67 85

Mèl : nathalie.dubreuil@pyrenees-orientales.gouv.fr

ARRÊTE PRÉFECTORAL n° SPP-2021/172-001

portant autorisation d'organiser
le samedi 26 juin et le dimanche 27 juin 2021
au départ de la commune de Le Boulou
une randonnée de régularité automobile dénommée
« XI^e Boucle du Vallespir-Roussillon »

Le préfet des Pyrénées-Orientales,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants, L. 2215-1, L. 3221-5 ;

VU le code de la route, notamment ses articles L. 411-7, R. 411-5, R. 411-10 ;

VU le code du sport, notamment ses articles L. 331-5 à L. 331-10, D. 331-5, R. 331-18 à R. 331-34, R. 331-45, A. 331-18 et A. 331-32 ;

VU l'arrêté du 20 décembre 2010 portant interdiction de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2020 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2021 ;

VU la demande du 19 avril 2021 présentée par l'Association Vallespir Rétro Courses - 6 carrer de Montserrat 66740 St Génis des Fontaines - aux fins d'obtenir l'autorisation d'organiser une manifestation sportive automobile dénommée « **XI^e BOUCLE DU VALLESPIR-ROUSSILLON** » le samedi 26 juin et le dimanche 27 juin 2021 ;

VU l'attestation d'assurance n°10843824504 souscrite le 9 juin 2021 par l'Association Vallespir Retro Courses auprès de AXA pour l'épreuve de la « **XI^e BOUCLE DU VALLESPIR-ROUSSILLON** », garantissant la responsabilité civile de son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur ;

VU l'agrément FFVE délivré par la Fédération française des véhicules d'époques le 21 avril 2021 sous le numéro C 21-026 ;

VU les avis émis par les membres de la commission départementale de sécurité routière ;

VU l'avis favorable émis par le préfet du département de l'Aude ;

VU les avis émis par la présidente du Conseil Départemental et les maires des communes de Baillestavy, Boule d'Amont, Bouleternère, Caixas, Cassagne, Castelnou, Caudiès de Fenouillet, Céret, Fosse, Fourques, Ille sur Têt, La Bastide, Lansac, Le Boulou, Le Vivier, Llauro, Maury, Montauriol, Oms, Pézilla de Conflent, Prunet et Belpuig, Rasiguères, Saint Jean Pla de Corts, Saint Michel de Llotes, Saint Paul de fenouillet, Tarerach, Tordères, Valmanya, Vinça, Vives ;

VU les avis émis par les maires des communes de l'Aude : Cubière-sur-Cinoble, Soulatgé, Padern, Massac, Dernacueillette, Cucugnan, Duilhac-sous-Peyrepertuse ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/SCPPAT/2020/237-0002 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Dominique FOSSAT, sous-préfet hors classe, sous-préfet de Prades ;

SUR proposition de Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Prades ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La manifestation sportive dénommée « **XI boucle du Vallespir-Roussillon** », organisée par l'Association Vallespir Retro Course - 6 carrer de Montserrat 66740 St Génis des Fontaines, est autorisée à se dérouler du 26 au 27 juin 2021, sur un parcours qui traverse les communes suivantes : Baillestavy, Boule d'Amont, Bouleternère, Caixas, Cassagne, Castelnou, Caudiès de Fenouillet, Céret, Fosse, Fourques, Ille sur Têt, La Bastide, Lansac, Le Boulou, Le Vivier, Llauro, Maury, Montauriol, Oms, Pézilla de Conflent, Prunet et Belpuig, Rasiguères, Saint Jean Pla de Corts, Saint Michel de Llotes, Saint Paul de fenouillet, Tarerach, Tordères, Valmanya, Vinça, Vives, Cubière-sur-Cinoble, Soulatgé, Padern, Massac, Dernacueillette, Cucugnan, Duilhac-sous-Peyrepertuse

ARTICLE 2 : Déroulement de la course

Cette épreuve se déroulera sur route suivant le parcours remis par les organisateurs, et rassemblera **70 participants maximum**.

Heure de départ **Samedi 26 juin 2021** : 13h00 Parking de la mairie Le Boulou.

Heure d'arrivée **Dimanche 27 juin 2021** : à partir de 12h00 environ Complexe Les Echards Le Boulou.

Cette manifestation est classée dans les épreuves de régularité et d'endurance de véhicules à moteur et devra se dérouler dans le strict respect du règlement particulier des rallyes de régularité historique édicté par la FFSA.

Les concurrents et les accompagnateurs devront strictement respecter le code de la route et les arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement.

ARTICLE 3 : Le service d'ordre aux parkings devra être entièrement assuré par les organisateurs.

Les frais du service d'ordre ou autres occasionnés par cette manifestation seront à la charge des organisateurs. Ces derniers seront également tenus d'assurer éventuellement la réparation des dommages et dégradations de toute nature qui seraient le fait des concurrents ou de leurs préposés.

ARTICLE 4 : La présente autorisation est donnée sous la réserve expresse de l'application des conditions suivantes :

- Les organisateurs de la course devront assurer la sécurité des participants ainsi que celle des usagers de la RN sur toutes les zones présentant un danger qui impactent la RN 116 et les routes départementales. Aucune remontée de file (bouchon) ne devra se former sur la RN 116 et les routes départementales.
- Les zones à risque devront faire l'objet d'une attention particulière avec la présence de vigiles équipés de boudriers réfléchissants et de fanions, ceci afin d'assurer la sécurité de la circulation et le respect du code de la route.
- Les participants à la course et les accompagnateurs devront respecter le code de la route.
- La sécurité et la circulation devront être assurées par les organisateurs, particulièrement dans les carrefours avec les RD 900, 115, 615, 13, 618, 916, 2, 21, 17, 9F, 79, 9, 19, 117, 619, 7, 67 et 48. Le maintien de la circulation sur les routes départementales devra être maintenu dans les deux sens.

Aucun service de sécurité ne sera mis en place par la police ou la gendarmerie pour couvrir la manifestation.

Avant le départ de la randonnée un rappel des règles de sécurité devra être exposé aux concurrents et leur attention appelée sur les règles de sécurité.

ARTICLE 5 : Dispositions sanitaires – COVID-19

- Port du masque obligatoire dans les zones d'arrivée et départ (spectateurs : regroupement de plus de 10 personnes interdits) ;
- organiser les flux entrés/sorties ;
- gel-hydro-alcoolique mis à disposition à différents endroits du site (parking, ligne départ/arrivée...);
- pour la restauration, respect du protocole HCR (Hotel-Cafés-Restaurant) ;
- dans la zone de ravitaillement pas de self-service, la distribution imposée sans contact direct ;
- sur le parcours de la manifestation, l'application de la règle de droit commun concernant le port du masque et le regroupement de personnes ;
- l'épreuve sportive devra se dérouler dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur au jour de la manifestation ;
- maintenir une cellule de veille COVID-19 durant 14 jours suite à l'évènement afin d'effectuer le suivi d'une éventuelle contagion et informer les éventuels cas contacts ;
- envoi à tous les participants du protocole sanitaire COVID-19 et le règlement de la compétition.

ARTICLE 6 : Une attestation de police d'assurance souscrite par l'organisateur de la manifestation couvre sa responsabilité civile, celle des participants à la manifestation et de toute personne nommément désignée par l'organisateur qui prête son concours à l'organisation de celle-ci.

Une permanence habituelle à la Préfecture des Pyrénées-Orientales est ouverte au 04 68 51 66 66 et tout incident quel qu'en soit la nature devra être porté à la connaissance du sous-préfet de permanence.

ARTICLE 7 : Aux termes des règlements en vigueur, sont formellement interdits le lancement d'imprimés ou objets quelconques sur la voie publique, l'apposition d'indications de parcours, signes, affiches, panneaux et placards divers sur les poteaux et panneaux de signalisation routière, sur les arbres bordant les voies publiques, sur les ouvrages ou objets du domaine public. Seules pourront être autorisées, éventuellement, pour le marquage provisoire des chaussées, les peintures à base de chaux devant disparaître au plus tard trois jours après le passage de la course. Ce marquage devra être le plus discret possible.

ARTICLE 8 : Structures de secours

Pour toutes les épreuves, un dispositif prévisionnel de secours proposé par l'organisateur et apprécié par les services compétents doit être mis en place. Les dispositions relatives à cette structure seront fonctions de l'importance de la manifestation et de la nature du parcours.

L'hôpital le plus proche doit avoir été informé par l'organisateur du déroulement de l'épreuve, et donc de l'éventualité de recevoir un blessé.

L'organisateur peut être tenu juridiquement responsable. En effet, la décharge éventuelle signée par les sportifs et la présence des secours ne sauraient le dégager de sa responsabilité si les moyens de secours s'avéraient insuffisants ou inadaptés aux caractéristiques de l'épreuve.

ARTICLE 9 : Pour l'épreuve dénommée : "**XI^e Boucle du Vallespir-Roussillon**",

le Directeur de course est **M. Yvon Gascoin**,

l'organisateur technique est **M. Jacques Cedo**,

Le commissaire technique : **Marcel Cerdan**,

Assistés de commissaires de course licenciés FFSA ;

Ils sont chargés de s'assurer que les règles techniques et de sécurité prescrites par l'autorité administrative compétente après avis de la commission départementale de la sécurité routière sont respectées.

Toute concentration ou manifestation autorisée ne peut débuter qu'après la production par l'organisateur technique à l'autorité qui a délivré l'autorisation ou à son représentant d'une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées.

Copie en sera transmise au sous-préfet de Permanence à l'adresse suivante : thibaut.felix@pyrenees-orientales.gouv.fr. Vous pouvez, également, pour information, la transmettre à sp-prades@pyrenees-orientales.gouv.fr.

ARTICLE 10 : L'autorisation peut être suspendue ou rapportée à tout moment s'il apparaît que les conditions de sécurité ne se trouvent plus réunies ou que l'organisateur, malgré la mise en demeure qui lui en est faite par l'autorité administrative, ne respecte plus ou ne fait plus respecter par les participants et les spectateurs des dispositions prévues par le règlement particulier de la manifestation en vue de leur protection.

ARTICLE 11 : Les organisateurs devront préalablement prendre contact avec les services de Météo-France, afin de s'assurer que la situation météorologique ne soit pas de nature à compromettre la sécurité des personnes présentes lors de la manifestation.

ARTICLE 12 : M. le sous-préfet de Prades, M. le préfet de l'Aude, M. le sous-préfet de Céret, M. le commandant du groupement de gendarmerie des Pyrénées-Orientales, M. le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, M. le directeur du service départemental de la jeunesse, de l'engagement et du sport, M. le directeur du service interministériel de défense et de protection civile des Pyrénées-Orientales, Mme la présidente

du conseil départemental des Pyrénées-Orientales, M. le représentant des élus communaux à la CDSR des Pyrénées-Orientales, Monsieur le directeur des services incendie et secours des Pyrénées-Orientales, M. le représentant du sport automobile à la CDSR des Pyrénées-Orientales, M. le représentant des usagers à la CDSR des Pyrénées-Orientales, MM. et Mmes les maires des communes concernées, MM. les organisateurs, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée et qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Prades, le 21 juin 2021

**Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Prades,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. FOSSAT', written over a horizontal line.

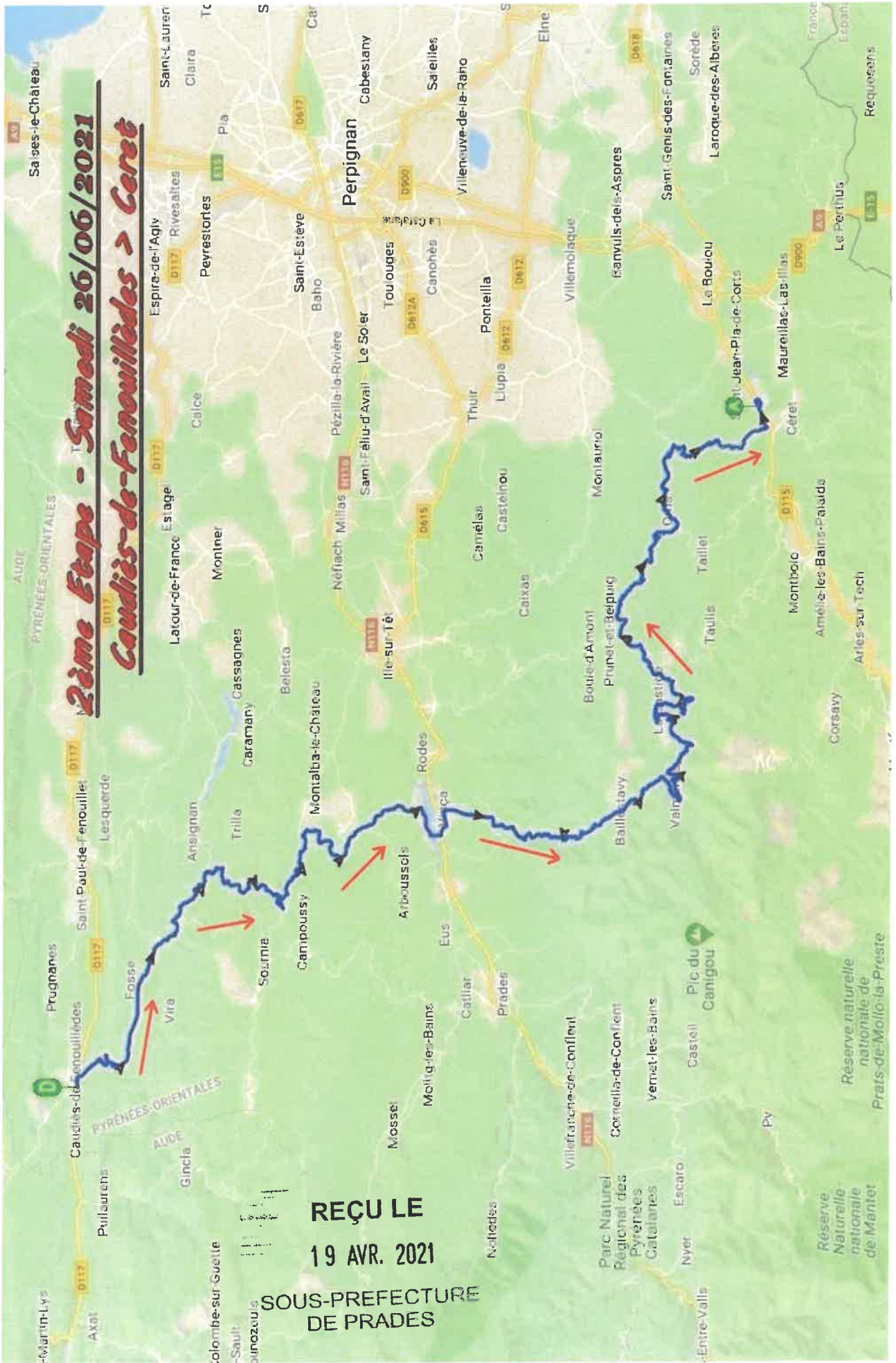
Dominique FOSSAT

Liste des officiels de la XIe édition de la Boucle du Vallespir-Roussillon Classic

Directeur de Course	Yvon GASCOIN	<u>Licence FFSA</u> N°46 06	Permis de conduire N°508471	Tel : 06.09.77.05.91	Émail : gascoin.yvon@hotmail.com	02 avenue d'Escales 11200 Tourouzelle
Commissaire Technique	Marcel CERDAN	<u>Licence FFSA</u> N°194 63	Permis de conduire N°178821	Tel : 06.32.46.05.92	Émail : marcel.cerdan@neuf.fr	02 rue Voltaire 66380 Pia
Responsable Administratif	José-Louis LOPEZ	<u>Licence FFSA</u> N°251 195	Permis de conduire N°16AF13775	Tel : 06.24.35.14.75	Émail : joselouislopez@hotmail.com	06 Carrer de Montserrat 66740 St Génis des Fontaines
Responsable Technique	Jacques CEDO		Permis de conduire N°820566210416	Tel : 06.24.92.61.39	Émail : passionauto66@hotmail.fr	01 rue des Grives 66490 St Jean Pla de Corts
Équipe de Signaleurs / Commissaires	Michel RIBES		Permis de conduire N°18AA63029	Tel : 06.08.77.99.51	Émail : elisabeth.ribes@orange.fr	Adresse : Le Bonabosc 66150 Arles-sur-Tech
	Jean-Pierre BOBO		Permis de conduire N°15AV42764	Tel : 06.07.14.75.70	Émail : bb130130@gmail.com	Adresse : 18 rue des Mimosas 66450 Pollestres
Équipe de Signaleurs / Commissaires	Élisabeth RIBES		Permis de conduire N°810466210437	Tel : 06.08.77.99.51	Émail : elisabeth.ribes@orange.fr	Adresse : Le Bonabosc 66150 Arles-sur-Tech
	Brigitte BOBO		Permis de conduire N°11LS33998	Tel : 06.07.14.75.70	Émail : bb130130@gmail.com	Adresse : 18 rue des Mimosas 66450 Pollestres
Équipe de Signaleurs / Commissaires	Nicolas DAOUS		Permis de conduire N°16H05425	Tel : 06.18.39.40.21	Émail : nicolas.daus@gmail.com	Adresse : 17 rue François Jaubert 66250 St Laurent de la Salanque
	Francis TAGNERES		Permis de conduire N° 104527	Tel : 04.68.52.54.77	Émail :	Adresse : 38 rue Beauséjour 66000 Perpignan
Équipe de Signaleurs / Commissaires	Jeannick CEDO		Permis de conduire N°000966200216	Tel : 06 32 02 77 30	Émail : niki-662009@hotmail.fr	Adresse : 01 rue des Grives 66490 St Jean Pla de Corts
	Philippe MERCKLE		Permis de conduire N°761166210285	Tel : 06.61.84.06.35	Émail : p.merckle@free.fr	Adresse : 08 rue Joaquim Albarran 66000 Perpignan

Les officiels et signaleurs s'engagent à participer à la manifestation dite « XIe Boucle du Vallespir-Roussillon Classic » les 26 & 27 juin 2021, en qualité d'Organisateur Technique et chargé à ce titre de s'assurer que les R.T.S. (Règles Techniques de Sécurité), prescrites par l'autorité administrative compétente soient respectées.

2ème Etape - Samedi 26/06/2021 Caudiès-de-Fenouillèdes > Ceret



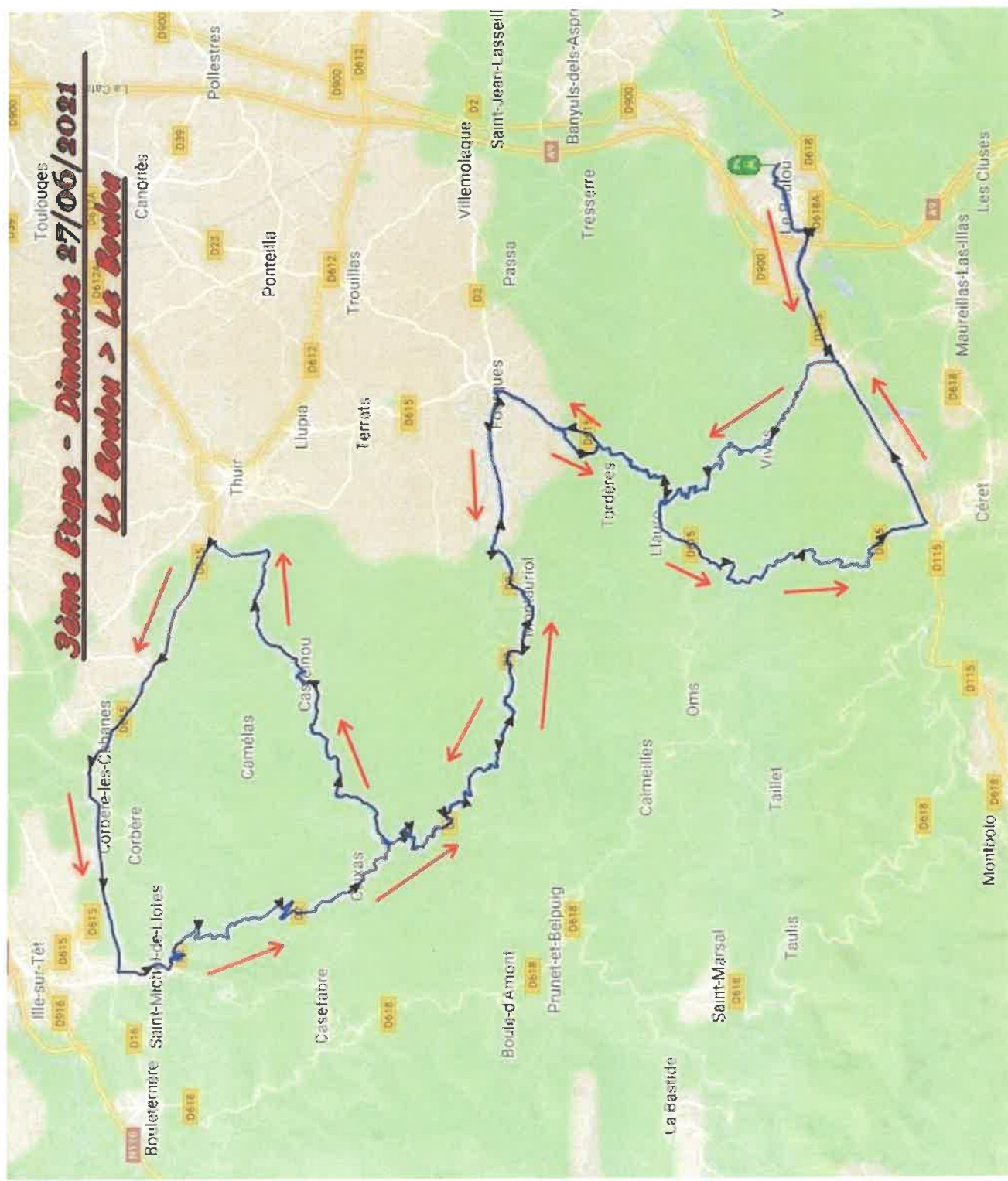
REÇU LE
19 AVR. 2021

SOUS-PREFECTURE
DE PRADES

REÇU LE

19 AVR. 2021

SOUS-PREFECTURE
DE PRADES





Décision portant subdélégation de signature de Monsieur Éric DOAT, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités des Pyrénées-Orientales au titre des pouvoirs propres du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie

Le directeur départemental
de l'emploi, du travail
et des solidarités des Pyrénées-Orientales,

VU le code du travail et notamment son article R. 8122-2 ;

VU le code rural ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

VU l'arrêté du 22 mars 2021 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;

VU l'arrêté du 22 mars 2021 nommant Monsieur Eric DOAT en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté du 25 mars 2021 nommant Monsieur Christophe LEROUGE en qualité de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie ;

VU l'arrêté du 29 mars 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

VU l'arrêté préfectoral n° UD DIRECCTE/2021 088-01 du 29 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n° UD DIRECCTE/2021 088-04 du 31 mars 2021 portant nomination des agents à la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Pyrénées-Orientales ;

VU la décision du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie du 27 avril 2021 déléguant sa signature à Monsieur Éric DOAT, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités des Pyrénées-Orientales, et son accord sur le principe et les modalités de cette subdélégation ;

DÉCIDE

Article 1 :

Subdélégation permanente est donnée à Madame Isabelle BERDAGUER, directrice adjointe du travail, responsable du pôle Politique du travail, affectée à la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Pyrénées-Orientales, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie les décisions ci-dessous mentionnées pour lesquelles le directeur départemental a reçu délégation du directeur régional :

DÉCISIONS		DISPOSITIONS
1- Relations du travail		
RUPTURE CONVENTIONNELLE	Décisions d'homologation ou de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail à durée indéterminée	Articles L1237-14 et R1237-3 du code du travail.
CONTRAT À DUREE DETERMINÉE ET CONTRAT DE TRAVAIL TEMPORAIRE	Dérogation à l'interdiction de l'emploi de salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour remplacer un salarié dont le contrat de travail est suspendu à la suite d'un conflit de travail.	Article L1242-6 du code du travail.
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS	Décision d'opposition à l'exercice d'activité d'un groupement d'employeurs.	Articles L1253-17 et D1253-7 à D1253-8 du code du travail.
	Décisions accordant ou refusant ou retirant l'agrément à un groupement d'employeurs et demande de changement de convention collective.	Articles R1253-19 à R1253-29 du code du travail.
CONTRAT D'APPRENTISSAGE	Décision de suspension du contrat d'apprentissage	Articles L6225-4 et R6225-9 du code du travail.
	Décision d'autorisation ou de refus de reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage	Article L6225-5 du code du travail.
	Décision d'interdiction de recrutement de nouveaux apprentis ou de jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance	Article L6225-6 du code du travail
	Décision mettant fin ou refusant de mettre fin à l'interdiction de recrutement des apprentis.	Article R6225-11 du code du travail
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	Retrait du bénéfice de l'exonération des cotisations patronales.	Article R6325-20 du code du travail.
EGALITE PROFESSIONNELLE	Opposition à la mise en œuvre d'un plan pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	L.1143-3 et D. 1143-6 du code du travail
	Appréciation de la conformité d'un accord ou d'un plan d'action en matière d'égalité professionnelle et rescrit à la demande d'un employeur	L.2242-9 et R.2242-9 à R.2242-11 du code du travail
	Observations sur les mesures déterminées par décision unilatérale de l'employeur en matière de correction ou de rattrapage salarial des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes	L.1142-9 du code du travail
	Désignation d'un ou plusieurs référents chargés d'accompagner les entreprises de 50 à 250 salariés, à leur demande, pour le calcul des indicateurs et pour la définition des mesures adéquates et pertinentes de correction.	D.1142-7 du code du travail
INTERESSEMENT ET PLAN D'ÉPARGNE SALARIALE	Décision de retrait ou de modification des dispositions d'un accord d'intéressement, de participation ou d'un règlement d'épargne salariale.	Article L3313-3 et L.3345-2 et D3345-1 et suivants du code du travail.
	Accusé réception du dépôt d'accord ou de documents	Article R.3332-6, D3313-4, D.3323-7 et D.3345-5
TRAVAILLEUR A DOMICILE	Demande de contrôle de la comptabilité du donneur d'ouvrage	R.7413-2
EMPLOI D'ETRANGERS SANS TITRE DE TRAVAIL	Notification en matière de solidarité financière du donneur d'ordre	D.8254-7
	Avis à l'OFII sur les modalités de mise en œuvre de la contribution spéciale à recouvrer	D.8254-11
INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS PRIVES D'EMPLOI	Détermination du salaire de référence des travailleurs migrants	Articles R.5422-3 et R.5422-4 du code du travail
CARTE D'IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE DES SALARIES DU BTP	Appréciation sur l'application à la situation d'un demandeur des dispositions légales et réglementaires en matière de déclaration pour la délivrance de la carte d'identification professionnelle des salariés du BTP	L.8291-3 et R.8291-1-1 Loi n°2018-727 du 10/08/2018, art.22 et décret 2018-1227 du 24/12/2018, art. 6 II

2- Durée du travail		
DURÉES MAXIMALES DU TRAVAIL	Décisions accordant ou refusant une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue de travail	Articles L.3121-21 – R.3121-10 du code du travail
	Décisions accordant ou refusant une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail jusqu'à 46 heures	Articles L.3121-24 et R.3121-10 et R.3121-11 du code du travail
	Décisions accordant ou refusant une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour un secteur d'activité sur le plan local, départemental ou interdépartemental	Articles L.3121-25 et R.3121-12 et R.3121-14
	Décisions accordant ou refusant une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour un employeur qui ne relève pas des décisions prévues aux articles R.3121-13 et R.3121-14	Articles L. 3121-25 et R.3121-16 du code du travail
	Dans le secteur agricole, décisions accordant ou refusant une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue de travail concernant les entreprises relevant d'un même type d'activités dans une région déterminée	Articles L.3121-21 du CT et R.713-11 du code rural
	Dans le secteur agricole, décisions accordant ou refusant une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail jusqu'à 46 heures concernant les entreprises relevant d'un même type d'activités dans une région déterminée	Articles L.3121-24 du CT et R.713-11 du code rural
	Dans le secteur agricole, décisions accordant ou refusant une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne de travail concernant les entreprises relevant d'un même type d'activités dans une région déterminée	Articles L.3121-25 du CT et R.713-11 du code rural
	Décisions accordant ou refusant l'autorisation à des employeurs du secteur agricole de dépasser le plafond de soixante heures mentionné à l'article L. 3121-21 du code du travail	Articles L713-13 et R.713-11 du code rural
RÉCUPÉRATION DES HEURES PERDUES	Décision relative à la récupération des heures perdues.	Article R3122-7 du code du travail
3- Relations collectives du travail		
DÉPOT LEGAL CONVENTIONS, ACCORDS COLLECTIFS PLANS D'ACTION, CPRI	Récépissé de dépôt des conventions et accords d'entreprise ou d'établissement ainsi que des plans d'action, et de leurs avenants et annexes, ainsi que des conventions de branche et accords professionnels ou interprofessionnels agricoles, et autres textes soumis au dépôt légal	L.2242-3, L.2242-5, L.4162-3, D.2231-3, D.2231-4 et D.2231-8 du code du travail
COMPTES DES ORGANISATIONS SYNDICALES	Décision de communication des comptes des organisations syndicales.	Article D2135-8 du code du travail.
DÉLÉGUÉ SYNDICAL	Décision autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical.	Articles L2143-11 et R2143-6 du code du travail.
REPRÉSENTANT DE LA SECTION SYNDICALE	Décision autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de la section syndicale.	Article L2142-1-2, L2143-11 et R2143-6 du code du travail.
INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL	Décision fixant le nombre et le périmètre des établissements distincts pour la mise en place d'un CSE au niveau de l'entreprise	Articles L.2313-5 et R.2313-2 du code du travail.
	Décision fixant le nombre et le périmètre des établissements distincts pour la mise en place d'un CSE au niveau de l'unité économique et sociale	Articles L.2313-8 et R 2313-5 du code du travail.

	Décision de répartition du personnel dans les collèges électoraux et de répartition des sièges entre les différentes catégories de personnel pour la mise en place d'un CSE	Articles L.2314-13 et R.2314-3 du code du travail.
	Décision de répartition des sièges entre les différents établissements et les différents collèges pour la mise en place du CSE central	Articles L.2316-8 et R.2316-2 du code du travail.
	Décision de répartition des sièges au comité de groupe entre les élus des différents collèges électoraux.	Articles L2333-4 et R2332-1 du code du travail.
	Décision de désignation d'un remplaçant du représentant du personnel au sein du comité de groupe.	Articles L2333-6 et R2332-1 du code du travail.
	Décision d'autorisation ou de refus de suppression d'un comité d'entreprise européen.	Articles L2345-1 et R2345-1 du code du travail.
4 - Santé et sécurité au travail		
PLAN DE RÉALISATION	Avis au Tribunal sur le plan de réalisation des mesures de prévention adopté par l'entreprise dans le cadre des articles L4741-11 et suivants du code du travail.	Article L4741-11 du code du travail.
VOIES RESEAUX DIVERS (VRD)	Décisions accordant ou refusant des dérogations exceptionnelles aux prescriptions techniques applicables avant l'exécution des travaux : voies et réseaux divers.	Articles R4533-6 et R4533-7 du code du travail.
TRAVAUX DANGEREUX	Dérogation autorisant le recours à des salariés en CDD ou des salariés temporaires pour accomplir des travaux particulièrement dangereux qui leur sont interdits.	Article L1242-6 et D. 1242-5 du code du travail. Article L4154-1 et D4154-3 du code du travail.
	Décision de retrait de la décision prise en application de l'article D4154-3 du code du travail.	Article D4154-6 du code du travail.
DOUCHES ET TRAVAUX INSALUBRES OU SALISSANTS	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre des douches à disposition des travailleurs	Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947
ALLAITEMENT	Décision d'autorisation ou refus d'autorisation de dépasser le nombre maximum de berceaux dans un local d'allaitement.	Article R4152-17 du code du travail
JEUNES TRAVAILLEURS	Suspension de l'exécution du contrat de travail ou de la convention de stage d'un jeune âgé de moins de 18 ans en cas de risque sérieux d'atteinte à sa santé, sa sécurité ou à son intégrité physique ou morale	Articles L.4733-8, R.4733-12 et R.4733-14 du code du travail
	Autorisation ou refus de reprise de l'exécution du contrat de travail ou de la convention de stage d'un jeune âgé de moins de 18 ans	L.4733-9
	Interdiction temporaire de recruter ou d'accueillir des jeunes, travailleurs ou stagiaires, âgés de moins de 18 ans	L.4733-10
	Réponse à la demande d'un organisme d'accueil ayant pour objet de connaître les modalités de prise en compte des effectifs servant de base au calcul du plafond de stagiaires autorisés	L.124-8-1 et R.124-12-1 du Code de l'éducation
HEBERGEMENT SAISONNIER	Dérogation collective à certaines règles d'hébergement des travailleurs saisonniers agricoles	R.716-7, R.716-11, R.716-16-1 du Code rural
ARRET INTEMPERIES	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries pour les entreprises de BTP.	Articles D5424-7 à D5424-10 du code du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle BERDAGUER, subdélégation de signature est donnée à Madame Angèle MADZAR, directrice adjointe du travail.

Article 2 :

Sont exclues de la subdélégation :

- les décisions statuant sur les recours gracieux contre les décisions du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,
- les suspensions et les interdictions en matière de prestations de services internationales,
- les mises en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction à l'obligation générale de santé et de sécurité,
- les procédures de transaction pénale.

Article 3 :

La décision du 6 avril 2021 est abrogée.

Article 4 :

Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le 22 juin 2021

P/le directeur régional,
Et par délégation,
Le directeur départemental,



Éric DOAT



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités**

**Convention de délégation de gestion de la DREETS OCCITANIE à la DDETS des Pyrénées-Orientales
au titre de dépenses relevant des programmes 102, 103 et 305.**

La présente délégation est conclue en application du décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Entre

Christophe LEROUGE Directeur Régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Occitanie, désigné sous le terme de "délégrant", d'une part,

Et

Eric DOAT, Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Pyrénées-Orientales, désigné sous le terme de "délégataire", d'autre part.

Sous validation de Monsieur Etienne GUYOT Préfet de la région Occitanie et de Monsieur Etienne STOSKOPF Préfet des Pyrénées-Orientales,
Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet de la délégation

1. En application du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat et dans le cadre de sa délégation d'ordonnancement secondaire, le délégrant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, l'exécution d'opérations d'ordonnancement de dépenses relevant des programmes 102, 103 et 305. Le délégrant assure le pilotage des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) et n'est pas dégagé de sa responsabilité sur les actes dont il a confié la réalisation au délégataire.

2. Le délégataire peut subdéléguer aux agents placés sous son autorité.

Article 2 : Prestations accomplies par le délégataire

Le délégataire est chargé de l'exécution des décisions du délégrant, s'agissant des actes énumérés ci-après.

1. Le délégataire assure, pour le compte et sur demande formalisée du délégrant, le traitement des actes suivants :
 - a) Il saisit les demandes de subventions, établit, signe et notifie les conventions et arrêtés attributifs, et effectue la validation intermédiaire dans Chorus Formulaire.
 - b) Il instruit, saisit et transmet pour validation finale au délégrant les demandes de paiement.
 - c) Il constate le service fait.
 - d) Il réalise l'archivage des pièces qui lui incombe.
2. Dans le cadre de sa délégation d'ordonnancement secondaire le délégrant reste responsable du pilotage des crédits. Il autorise les engagements et les valide dans Chorus Formulaires.

Article 3 : Obligations du délégataire

Le délégataire exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document. Le délégataire s'engage à assurer les prestations qui relèvent de ses attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à assurer la qualité des informations budgétaires et comptables enregistrées dans Chorus et à rendre compte de son activité.

Article 4 : Obligations du délégant

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission.

Article 5 : Exécution de la délégation

Le préfet de département signe toute convention de financement d'un montant supérieur à 200 000 €, ainsi que toute convention pour laquelle une instruction prévoit sa signature par les préfets de département, notamment pour le service public de l'insertion et de l'emploi.

Le délégataire signe les autres actes de gestion et est autorisé à subdéléguer à ses subordonnés l'exécution des actes mentionnés au 1 de l'article 2.

Article 6 : Modification du document

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant dont un exemplaire est transmis au contrôleur budgétaire.

Article 7 : Durée, reconduction et résiliation du document




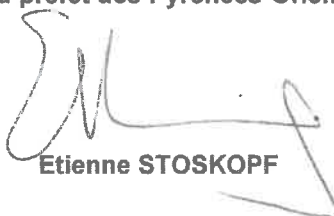
Le présent document prend effet lors de sa signature par l'ensemble des parties concernées. Il est établi à compter du 1^{er} avril 2021, jusqu'au 31/12/2021 pour les actions relevant de l'article 2.1.a et jusqu'au terme des actions consécutives relevant des articles 2.1.b, 2.1.c et 2.1.d.

Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion, sur l'initiative d'une des parties signataires, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois. La dénonciation de la délégation de gestion **par le délégataire** doit prendre la forme d'une notification écrite. L'ordonnateur secondaire de droit et le contrôleur budgétaire doivent en être informés.

La convention de délégation de gestion est transmise au contrôleur budgétaire.

Ce document est publié au recueil des actes administratifs de la région et du département.

Fait à TOULOUSE, le **22 JUIN 2021**

<p>Le délégant, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie</p>  <p>Christophe LEROUGE</p>	<p>Le délégataire, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités des Pyrénées-Orientales</p>  <p>Eric DOAT</p>
<p>Visa du préfet de région Occitanie, préfet de Haute-Garonne</p>  <p>Etienne GUYOT</p>	<p>Visa du préfet des Pyrénées-Orientales</p>  <p>Etienne STOSKOPF</p>



**Décision n° 2021-66-01.3 du 17 juin 2021 portant affectation des agents de contrôle
et gestion des intérimaires dans l'unité de contrôle
dans la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités
des Pyrénées-Orientales**

**Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
de la région Occitanie**

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 et suivants,

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la décision du DREETS n° 2021-66-01 du 1^{er} avril 2021 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Pyrénées-Orientales,

Vu la décision du DREETS n° 2021-66-01.2 du 28 avril 2021 portant affectation des agents de contrôle et gestion des intérimaires dans les unités de contrôle de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Pyrénées-Orientales,

DECIDE

Article 1

Est nommée comme responsable de l'unité de contrôle de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Pyrénées-Orientales :

- Isabelle BERDAGUER, directrice adjointe du travail.

Article 2

Sans préjudice des dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Pyrénées-Orientales les agents suivants :

Section 1.1 : BILLES-IBARZ Virginie, inspectrice du travail

Section 1.2 : LACAILLE Sébastien, inspecteur du travail

Section 1.3 : GUIRAUD Marie-Anne, inspectrice du travail

Section 1.4 : BOUQUIÉ Anne-Sophie, inspectrice du travail

Section 1.5 : MAGNOUAT Patrick, inspecteur du travail

Section 1.6 : BACO Bernadette, inspectrice du travail

Section 1.7 : RIBAUT Philippe, inspecteur du travail

Section 1.8 : BOZZANO Murielle, inspectrice du travail

Section 1.9 : CASTANIER Alain, inspecteur du travail

Section 1.10 : PEREZ Michel, inspecteur du travail

Section 1.11 : IBARZ Nicolas, inspecteur du travail.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 2, l'intérim est organisé selon les modalités précisées dans le tableau ci-après:

	SECTION 1.1	SECTION 1.2	SECTION 1.3	SECTION 1.4	SECTION 1.5	SECTION 1.6	SECTION 1.7	SECTION 1.8	SECTION 1.9	SECTION 1.10	SECTION 1.11
Intérimaire Rang 1	section 1.4	section 1.10	section 1.8	section 1.6	section 1.7	section 1.4	section 1.5	Section 1.3	section 1.5	Section 1.2	section 1.8
Intérimaire Rang 2	section 1.2	section 1.3	section 1.4	section 1.5	section 1.6	section 1.3	section 1.9	section 1.11	section 1.7	section 1.11	section 1.10
Intérimaire Rang 3	section 1.3	section 1.4	section 1.5	section 1.1	section 1.8	section 1.5	section 1.10	section 1.6	section 1.10	section 1.1	section 1.2
Intérimaire Rang 4	section 1.5	section 1.5	section 1.6	section 1.2	section 1.9	section 1.7	section 1.11	section 1.10	section 1.11	section 1.3	section 1.3
Intérimaire Rang 5	section 1.6	section 1.6	section 1.7	section 1.3	section 1.10	section 1.8	section 1.8	section 1.1	section 1.1	section 1.4	section 1.4
Intérimaire Rang 6	section 1.7	section 1.7	section 1.9	section 1.8	section 1.11	section 1.9	section 1.1	section 1.2	section 1.2	section 1.5	section 1.5
Intérimaire Rang 7	section 1.8	section 1.8	section 1.10	section 1.9	section 1.1	section 1.10	section 1.2	section 1.4	section 1.3	section 1.6	section 1.6
Intérimaire Rang 8	section 1.9	section 1.9	section 1.11	section 1.10	section 1.2	section 1.11	section 1.3	section 1.5	section 1.4	section 1.7	section 1.7
Intérimaire Rang 9	section 1.10	section 1.11	section 1.1	section 1.11	section 1.3	section 1.1	section 1.4	section 1.9	section 1.6	section 1.8	section 1.9
Intérimaire Rang 10	section 1.11	section 1.1	section 1.2	section 1.7	section 1.4	section 1.2	section 1.6	section 1.7	section 1.8	section 1.9	section 1.1

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement des inspecteurs du travail de l'unité de contrôle, leur intérim sera assuré par la responsable de l'unité de contrôle.

Article 5

Conformément aux dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail, les agents mentionnés aux articles 1 et 2 participent lorsque l'action le rend nécessaire aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de la DDETS à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés.

Article 6

La présente décision est applicable à compter du 17 juin 2021.

Article 7

La présente décision annule et remplace à compter du 17 juin 2021 la décision du DREETS n° 2021-66-01.2 du 28 avril 2021 portant affectation des agents de contrôle et gestion des intérimaires dans les unités de contrôle dans la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Pyrénées-Orientales.

Article 8

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Occitanie et le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités des Pyrénées-Orientales sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de département des Pyrénées-Orientales.

Fait à Toulouse, le 17 juin 2021

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Occitanie



Christophe LEROUGE

**Arrêté préfectoral portant homologation du plan annuel de répartition 2021/2022
du périmètre 66 du sous-bassin Garonne**

**La préfète de l'Ariège
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code de l'environnement ;

Vu les arrêtés du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation et à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature du tableau I de l'article R. 214-1 du code de l'environnement ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne (SDAGE) 2016-2021 approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 1^{er} décembre 2015 et entré en vigueur le 21 décembre 2015 ;

Vu le plan de gestion des étiages Garonne/Ariège validé par le préfet coordonnateur de bassin Garonne le 12 février 2004 ;

Vu l'arrêté cadre inter-départemental du 6 octobre 2004 fixant un plan d'action en cas de sécheresse pour le bassin de la Lèze ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 31 janvier 2013, portant désignation du conseil départemental de l'Ariège comme organisme unique de gestion collective de l'eau pour l'irrigation agricole sur le périmètre 66 du sous-bassin Garonne ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 12 août 2015 portant autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole délivré à l'organisme unique conseil général de l'Ariège sur le périmètre 66 du sous-bassin Garonne ;

Vu l'arrêté cadre interdépartemental du 18 octobre 2018 portant définition d'un plan d'actions sécheresse pour le bassin Ariège-Hers (hors Lèze) ;

Vu le plan de répartition en date du 13 avril 2021 présenté au titre de l'article R. 211-112 du code de l'environnement par l'organisme unique de gestion collective du périmètre 66 sous-bassin Garonne en vue d'obtenir son homologation ;

Vu l'ensemble des pièces du dossier de la demande sus-visée ;

Vu le rapport du 6 mai 2021 de l'unité eau du service environnement-risques de la direction départementale des territoires (DDT) de l'Ariège ;

Vu le courrier du 27 mai 2021 par lequel l'organisme unique de gestion collective du périmètre 66 sous-bassin Garonne a été destinataire du projet d'arrêté et invité à formuler ses éventuelles observations écrites ;

Vu la réponse formulée par l'organisme unique de gestion collective du périmètre 66 sous-bassin Garonne le 2 juin 2021 ;

Considérant l'avis favorable des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Ariège dans sa séance du 20 mai 2021 sur le projet de plan annuel de répartition 2021/2022 du périmètre 66 du sous-bassin Garonne ;

Considérant que la préfète de l'Ariège est le préfet référent de l'organisme unique « Vallée de l'Ariège ».

Considérant que le prélèvement faisant l'objet de la demande est soumis à autorisation unique pluriannuelle au titre du code de l'environnement ;

Considérant que conformément au deuxième alinéa de l'article R. 181-47-II, le plan annuel de répartition présenté comporte les modalités de prélèvement envisagées pour chaque préleveur irrigant au cours de l'année et par point de prélèvement. Cette déclaration mentionne, s'il s'agit d'une personne physique, les noms, prénoms et domiciles des bénéficiaires et, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire de la déclaration ;

Considérant que conformément à l'article R. 214-31-3 du code de l'environnement le préfet du département concerné transmettra les notifications individuelles à chaque irrigant mentionnant le volume d'eau qui leur est accordé de prélever ainsi que les modalités de prélèvement en application du plan annuel de répartition figurant en annexe 1 ;

Considérant que les volumes demandés par l'organisme unique sus-visé dans le présent plan de répartition concernent les prélèvements effectués sur la période étiage (du 1^{er} juin 2021 au 31 octobre 2021) et sur la période hors étiage (du 1^{er} novembre 2021 au 31 mai 2022) ;

Considérant que les volumes demandés par l'organisme unique sus-visé dans le présent plan de répartition sont conformes aux volumes autorisés dans l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole ;

Considérant que les mesures de plafonnement des volumes attribués sont adaptés au maintien des débits seuils de gestion des cours d'eau ;

Considérant que les prescriptions du présent arrêté permettent de garantir une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ariège :

A R R Ê T E

TITRE I- OBJET DE L'HOMOLOGATION DU PLAN ANNUEL DE REPARTITION

Article 1 : Bénéficiaire de l'homologation du plan annuel de répartition

Le bénéficiaire désigné ci-dessous :

Organisme unique de gestion collective à usage d'irrigation du périmètre 66 du sous-bassin Garonne - Conseil départemental de l'Ariège - 5 rue du cap de la ville - 09 000 Foix représenté par son président, est bénéficiaire de l'homologation du plan annuel de répartition prévue aux articles R. 214-31-1 à R. 214-31-3 du code de l'environnement, sous réserve du respect des prescriptions définies par le présent arrêté.

La liste des irrigants et les conditions de prélèvement sont détaillées en annexe 1.

Article 2 : Durée de l'homologation du plan annuel de répartition

L'homologation du plan annuel de répartition pour la campagne d'irrigation 2021/2022 est accordée pour la période d'étiage allant 1^{er} juin au 31 octobre 2021 et la période hors étiage du 1^{er} novembre 2020 au 31 mai 2022 à compter de la signature du présent arrêté. Dans tous les cas, cette homologation du plan annuel de répartition pourra être révisée sur demande du préfet ou de l'organisme unique selon les modalités prévues à l'article R. 181-46-II du code de l'environnement.

La présente homologation ne concerne que le seul acte de prélèvement d'eau destiné à l'irrigation à des fins agricoles et non l'existence de l'ouvrage de prélèvement.

Article 3 : Modification du plan annuel de répartition pour la campagne d'irrigation 2021/2022

Les installations, ouvrages, travaux ou activités, objets de la présente autorisation, sont situés, installés et exploités conformément au plan de répartition et contenu du dossier d'homologation de la campagne d'irrigation 2021/2022.

Toute modification entraînant un changement notable des éléments du dossier doit être portée, avant sa réalisation à la connaissance du préfet, conformément aux dispositions de l'article R. 181-46-II du code de l'environnement.

Les modifications du plan annuel de répartition doivent être compatibles avec les critères de répartition fixés dans l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle.

Lorsque la modification ne conduit pas à une augmentation du volume global autorisé et qu'elle reste inférieure à 10 % du volume autorisé du plan annuel de répartition initial (par périmètre et par typologie de ressource), le nouveau plan annuel de répartition n'est pas soumis au CODERST avant homologation.

Article 4 : Rapport annuel

L'organisme unique transmet au préfet annuellement avant le 31 janvier 2022 un comparatif pour chaque irrigant entre les besoins de prélèvements exprimés, le volume alloué et le volume prélevé à chaque point de prélèvement ainsi que les incidents rencontrés ayant pu porter atteinte à la ressource en eau et les mesures mises en œuvre pour y remédier (article R. 211-112 alinéa 4 du code de l'environnement).

Article 5 : Notification aux préleveurs irrigants concernés par le plan de répartition

Les directions départementales des territoires de chacun des départements concernés notifient à chaque irrigant le volume d'eau qu'il peut prélever, les caractéristiques du pompage en application du plan annuel de répartition, joint en annexe 1, et les conditions de prélèvement à respecter (prescriptions édictées à l'annexe 2 du présent arrêté).

Toute modification du plan annuel de répartition conduit à une nouvelle notification de volume par les directions départementales des territoires aux irrigants concernés.

TITRE II- DISPOSITIONS FINALES

Article 6 : Droit des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 7 : Publicité

La présente homologation fait l'objet des publications suivantes :

- parution au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Ariège, de l'Aude, de la Haute-Garonne et des Pyrénées-Orientales ;
- parution sur le portail Internet des services de l'État des préfectures de l'Ariège, de l'Aude, de la Haute-Garonne et des Pyrénées-Orientales pour une durée d'un an ;
- le présent arrêté sera déposé en mairie des communes concernées par les prélèvements afin de pouvoir être consulté par toute personne intéressée. Il devra également être affiché dans les dites mairies, pendant une durée minimale d'un mois. Cette formalité sera justifiée par un certificat d'affichage des maires concernés à retourner par mail à la direction départementale des territoires du département concerné.

Le plan de répartition objet de la présente homologation est mis à disposition du public aux directions départementales des territoires de l'Ariège et de la Haute-Garonne et aux directions départementales des territoires et de la mer de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

Article 8 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.
- d'un recours gracieux auprès de Madame la préfète de l'Ariège ainsi que hiérarchique auprès du ministre compétent dans le même délai. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception par l'autorité administrative vaut décision implicite de rejet. La décision implicite ou explicite rejetant ce recours peut alors faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse, selon les modalités citées ci-avant, dans un délai de deux mois à compter de la réception de la décision explicite ou de la date à laquelle naît une décision implicite.

Article 9 : Exécution

Les secrétaires généraux des Préfectures de l'Ariège, de l'Aude, de la Haute-Garonne et des Pyrénées Orientales, les directeurs départementaux des territoires de l'Ariège et de la Haute-Garonne, les directeurs départementaux des territoires et de la mer de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, les maires des communes concernées par les prélèvements, les chefs des services départementaux de l'Office français de la biodiversité des départements de l'Ariège, de l'Aude, de la Haute-Garonne et des Pyrénées-Orientales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'organisme unique de gestion collective, le conseil départemental de l'Ariège.

Fait à Foix, le

17 JUIN 2021



Sylvie FEUCHER

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom	Prénom	Adresse	C.P	Commune	Lieu-dit	Commune prélevement	Département	Identification de la ressource	Volume de la retenue (m3)	Surface déclarée 2021 (ha)	Volume Attribué 2021 (m3)
ASA DE LA LANTINE	CHIBARIE	Jean-Claude	694 chemin d'espinaouet	31870	BEAUMONT-SUR-LEZE	Lac de la Lantine	BEAUMONT-SUR-LEZE	Haute-Garonne	retenue collinaire	180 000	50,00	180 000
ASA DE SEIGNALENS	Vénisse	Alexandre	champs de la ville	11420	SEIGNALENS	Le barry	SEIGNALENS	Aude	retenue collinaire	76 000	23,70	76 000
ASA DES IRRIGANTS DE LA LAURE	Adellach, Vérot, Petit, Egay, Delrieu		Mairie	09100	UNZENT	Lac de la Laure	LESCOUSSE	Ariège	retenue collinaire	75 000	40,00	75 000
ASL CANTO CLAOU	GIORDANO	Gaël	Icart	09130	SIEURAS	Saint-Geniès, ruisseau de canto clauou	CARLA-BAYLE	Ariège	retenue collinaire	200 000	15,00	200 000
ASL DU RIEUTORD	SICA irrigation ouest-audois		Loudès	11451	CASTELNAUDARY	Rieutord	PECHARIC-ET-LE-PY	Aude	retenue collinaire	250 000	104,00	250 000
ASL LE PORT	GERBER	Christian	716, chemin de Ribautnet	31870	BEAUMONT-SUR-LEZE	Ribonnet	BEAUMONT-SUR-LEZE	Haute-Garonne	retenue collinaire	45 000	147,00	45 000
BONADEI FRANCIS	BONADEI	Francis	Joulé	09130	CARLA-BAYLE	Joulé, ruisseau de Panissa	CARLA-BAYLE	Ariège	retenue collinaire	45 000	5,00	45 000
BONADEI FRANCIS	BONADEI	Francis	Joulé	09130	CARLA-BAYLE	Mécaill, ruisseau de la Fount	CARLA-BAYLE	Ariège	retenue collinaire	75 000	30,00	75 000
BOSSUT HAMBLEMME CARINE	BOSSUT HAMBLEMME	Carine	Le Bosc	11420	MAYREVILLE	Le Bosc	MAYREVILLE	Aude	retenue collinaire	56 000	10,00	56 000
BOURNIER JEAN-BERNARD	BOURNIER	Jean-Bernard	Cargaut	09130	CARLA-BAYLE	Robert	SAINT-MARTIN-D'OYDES	Ariège	retenue collinaire	15 000	7,00	15 000
BOURNIER JEAN-BERNARD	BOURNIER	Jean-Bernard	Cargaut	09130	CARLA-BAYLE	Robert ferme	SAINT-MARTIN-D'OYDES	Ariège	retenue collinaire	12 000	7,00	12 000
BRAQUET XAVIER	BRAQUET	Xavier	La Palanque	11420	PECH-LUNA	La Bordette - Le Roc	CAHUZAC	Aude	retenue collinaire	30 000		30 000
CALMON NICOLAS	CALMON	Nicolas	5 chemin de la Cornole	11270	GAJA-LA-SELVE	Las Caves - Bordebasse	CAHUZAC	Aude	retenue collinaire	33 750	9,00	33 750
CALMON NICOLAS	CALMON	Nicolas	5 chemin de la Cornole	11270	GAJA-LA-SELVE	Saint-Sauveur	GAJA-LA-SELVE	Aude	retenue collinaire	100 000	6,00	100 000
DE SMIDT LAURENT	DE SMIDT	Laurent	Ferme Soula	09210	LEZAT-SUR-LEZE	Soula	LEZAT-SUR-LEZE	Ariège	retenue collinaire	65 000	1,00	65 000

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom	Prénom	Adresse	C.P	Commune	Lieu-dit	Commune prélevement	Département	Identification de la ressource	Volume de la retenue (m3)	Surface déclarée 2021 (ha)	Volume Attribué 2021 (m3)
DURCHON JEAN-FRANCOIS	DURCHON	Jean-François	Bel air	09500	MIREPOIX	Pleyre	LAPENNE	Arriège	retenue collinaire	65 000	19,00	65 000
EARL BRUSTIER	BRUSTIER	Claude	Les Marquès	11270	ORSANS	Gasparou	ORSANS	Aude	retenue collinaire	44 400	19,00	44 400
EARL BURGATE	MICHEL	Thomas	Laricot	11420	PLAIGNE	Vié	LAPENNE	Arriège	retenue collinaire	35 000	15,00	35 000
EARL DE LA CROIX-BLANCHE	SENDRA	Jacques	La croix blanche	09100	SAINT-VICTOR-ROUZAUD	les Parets	SAINT-VICTOR-ROUZAUD	Arriège	retenue collinaire	130 000	65,00	130 000
EARL DU LUC	QUEROL	Denis	Le Luc	09100	ESCOSSSE	le Luc	ESCOSSSE	Arriège	retenue collinaire	70 000		70 000
EARL EXPLOITATION IZARD	IZARD	Marc	30 Rue du Barry	09600	AIGUES-VIVES	La Plaine	AIGUES-VIVES	Arriège	retenue collinaire	4 000	6,00	4 000
EARL FURGEAU PHILIPPE	FURGEAU	Philippe	hameau de Senesse	09500	MIREPOIX	Framenou	MALEGOUDE	Arriège	retenue collinaire	60 000	10,00	60 000
EARL LE SOULELLA	DURIEUX	Laurie	Le souleilla	11270	SAINT-JULIEN-DE-BRIOULA	Le Mirc	SAINT-JULIEN-DE-BRIOULA	Aude	retenue collinaire	21 000	3,50	21 000
EARL LES BRUGUES	VIALARET	Luc, Cédric, Nadine	Les brugues	11270	FANJEAUX	La Pradette	FANJEAUX	Aude	retenue collinaire	36 000	10,00	36 000
GAEC DE BELLEVUE	BOUSQUET	Jean-Yves	La grange	09500	MIREPOIX	La Grange	MIREPOIX	Arriège	retenue collinaire	82 000	30,00	82 000
GAEC DE BENDINE	DEUMIE	Bernard	Bendine	11420	PECH-LUNA	Friet	PECH-LUNA	Aude	retenue collinaire	48 000	12,50	48 000
GAEC DE BRUNEL	COLL	Patrick	Brunel	11420	PECHARIC-ET-LE-PY	Brunel	PECHARIC-ET-LE-PY	Aude	retenue collinaire	30 000	25,00	30 000
GAEC DE BRUNEL	COLL	Patrick	Brunel	11420	PECHARIC-ET-LE-PY	Philippou	BELPECH	Aude	retenue collinaire	30 000	25,00	30 000
GAEC DE CLARET BAS	MAURETTE	Jean-Claude	Claret-bas	11420	VILLAUTOU	Claret bas	VILLAUTOU	Aude	retenue collinaire	28 000	5,00	28 000
GAEC DE GARAUD	MAGGILOLO	Jean-Claude et Jean-Louis	47 rte d'Espèrce	31190	GRAZAC	Tartanac	GRAZAC	Haute-Garonne	retenue collinaire	33 000	7,00	33 000

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom	Prénom	Adresse	C.P	Commune	Lieu-dit	Commune prélevement	Département	Identification de la ressource	Volume de la retenue (m3)	Surface déclarée 2021 (ha)	Volume Attribué 2021 (m3)
GAEC DE LA BANTE	LABORDE	Marc	La bante	09100	SAINT-VICTOR-ROUZAUD	La Hes	SAINT-VICTOR-ROUZAUD	Ariège	retenue collinaire	14 700		14 700
GAEC DE LA SAVOYARDE	VUILLEN	Frédéric	domaine St Paul	09600	LIMBRASSAC	Fourtanier	LIMBRASSAC	Ariège	retenue collinaire	15 000		15 000
GAEC DE LA SAVOYARDE	VUILLEN	Frédéric	domaine St Paul	09600	LIMBRASSAC	Fourtanier	LIMBRASSAC	Ariège	retenue collinaire	5 000		5 000
GAEC DE LACAZE	DELBREILH	Patrick	La Caze	09100	ESCOSSE	Labastisse	ESCOSSE	Ariège	retenue collinaire	22 000	0,00	22 000
GAEC DE LACAZE	DELBREILH	Patrick	La Caze	09100	ESCOSSE	Palihole	ESCOSSE	Ariège	retenue collinaire	24 000	16,50	24 000
GAEC DE PAREDE	Faure	Elisabeth	Parédé	09210	SAINT-YBARS	Castaing	GAILLAC-TOULZA	Haute-Garonne	retenue collinaire	15 600	10,00	15 600
GAEC DE PAREDE	Faure	Elisabeth	Parédé	09210	SAINT-YBARS	Parede	SAINT-YBARS	Ariège	retenue collinaire	25 000	18,00	25 000
GAEC DE PAREDE	Faure	Elisabeth	Parédé	09210	SAINT-YBARS	Andorras Jean Gris	SAINT-YBARS	Ariège	retenue collinaire	86 890	40,00	86 890
GAEC DE PAREDE	Faure	Elisabeth	Parédé	09210	SAINT-YBARS	Verrifou	SAINT-YBARS	Ariège	retenue collinaire	28 000	15,00	28 000
GAEC DE RAOUFASY	BLOY	Patrice et Joël	Raoufasy	09210	SAINT-YBARS	Burret	SAINT-YBARS	Ariège	retenue collinaire	35 000		35 000
GAEC DES BALANCES	MAJOREL	François	Les Balances	11270	GENERVILLE	Larscat	GENERVILLE	Aude	retenue collinaire	52 000	4,00	52 000
GAEC DES BARTHELLES	ROUILLON	Xavier	les barthelles	09100	SAINT-BAUZEIL	Peyrot	ARTIX	Ariège	retenue collinaire	50 000	20,00	50 000
GAEC DU FORT	AUDABRAM	Jean-Marc et Sandrine	Le Barry	09500	SAINT-JULIEN-DE-GRAS-CAPOU	Camp Asau	SAINT-JULIEN-DE-GRAS-CAPOU	Ariège	retenue collinaire	22 000	7,50	22 000
GAEC DU SARNIZAL	MARTY	Jean-Paul	Le Sarnizal	11270	GAJA-LA-SELVE	Saint-Sauveur	GAJA-LA-SELVE	Aude	retenue collinaire	100 000	6,00	100 000
GAEC LA DEVEZE	COTXET	Jean-Marc	Ladevèze	11420	BELPECH	Joffres	BELPECH	Aude	retenue collinaire	75 000	19,30	75 000

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom	Prénom	Adresse	C.P	Commune	Lieu-dit	Commune prélèvement	Département	identification de la ressource	Volume de la retenue (m3)	Surface déclarée 2021 (ha)	Volume Attribué 2021 (m3)
GAEC LA FERME DE BRIOLA	ALBERT	Patrick, Maylis et Loïc	Fresquel	11270	SAINT-JULIEN-DE-BRIOLA			Aude	retenue collinaire	55 000	30,00	55 000
GFA DOMAINE DE LASTRONQUES	ZELLER	Christian	Lastronques	09210	LEZAT-SUR-LEZE	Fumet	LEZAT-SUR-LEZE	Ariège	retenue collinaire	45 000	24,00	45 000
GRANEL JEAN-JACQUES	GRANEL	Jean-Jacques	Saint-Sauveur	11270	GAJA-LA-SELVE	Saint-Sauveur	GAJA-LA-SELVE	Aude	retenue collinaire	100 000	9,00	100 000
INSTITUT PROTESTANT			Hameau Jeanne Petite	09700	SAVERDUN	Rivière	SAVERDUN	Ariège	retenue collinaire	75 000	15,00	75 000
L'HOTE MATHIEU	L'HOTE	Mathieu	Les Mandrats	09700	SAVERDUN	Les Mandrats	SAVERDUN	Ariège	retenue collinaire	18 000	7,00	18 000
RIEUX PASCALLE	RIEUX	Pascalie	Verniole	11420	BELPECH	Verniole	SAINT-SERNIN	Aude	retenue collinaire	60 000	12,50	60 000
RIVIERE NATHALIE	RIVIERE	Nathalie	Flingant	09100	LESCOUSSE	Bréguette	LESCOUSSE	Ariège	retenue collinaire	25 000	20,00	25 000
SARL ETA DE TAILLEFER	MARQUIER	Serge	Taillefer	11420	BELPECH	Taillefer	BELPECH	Aude	retenue collinaire	25 000	6,00	25 000
SARL REYMAT	REYMOND	Fabrice, Frédéric et André	Matebourg	09130	LE FOSSAT	Montels	ARTIGAT	Ariège	retenue collinaire	85 000	26,00	85 000
SARRAIL PATRICK	SARRAIL	Patrick	Cardan	11270	PLAVILLA	Cardan	PLAVILLA	Aude	retenue collinaire	9 000	2,50	9 000
SAS DE BOR	MONTIEL	Nicolas, Pierre et Isabelle	Bor	11420	PLAIGNE	Bor	PLAIGNE	Aude	retenue collinaire	80 000	25,00	80 000
SAS DE BOR	MONTIEL	Nicolas, Pierre et Isabelle	Bor	11420	PLAIGNE	Le Py	PECHARIC-ET-LE-PY	Aude	retenue collinaire	30 000	13,50	30 000
SCEA DE FLEIRE	DUFFAU	Fabien et François	domaine de Fleire	11270	LA CASSAIGNE	Lauzil	LAURAC	Aude	retenue collinaire	18 000	2,00	18 000
SCEA DE JORDI	PRESSECCQ	Francis	194 Chemin de Jordi	31810	VENERQUE	Rivel	VENERQUE	Haute-Garonne	retenue collinaire	55 000	22,00	55 000
SCEA DE LARTHET	ESCAICH	Clément	Larhet	09130	CARLA-BAYLE	Portetény	ARTIGAT	Ariège	retenue collinaire	27 000		27 000

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom	Prénom	Adresse	C.P	Commune	Lieu-dit	Commune prélèvement	Département	Identification de la ressource	Volume de la retenue (m3)	Surface déclarée 2021 (ha)	Volume Attribué 2021 (m3)
SCEA DE MONTALVET	BELMAS	Michèle	Montcalvet	11270	CAZALRENOUX	Montcalvet	CAZALRENOUX	Aude	retenue collinaire	37 000	5,00	37 000
SCEA DE TAMBOURET	SCHMUTZ	René et Florence	Tambouret	09100	ESCOSSE	Majnaute	ESCOSSE	Ariège	retenue collinaire	25 000	6,00	25 000
SCEA DE TAMBOURET	SCHMUTZ	Nicolas	Tambouret	09100	ESCOSSE	Tambouret	ESCOSSE	Ariège	retenue collinaire	80 000	16,00	80 000
SCEA FOURDRINIER	FOURDRINIER	Philippe	Lagréoula	09100	SAINT-MARTIN-D'OYDES	Cantelauxe	SAINT-MARTIN-D'OYDES	Ariège	retenue collinaire	36 000	52,00	36 000
SCEA LA FOUNT DE CRESTO	PLAUZOLLES	Mathieu et Jean-Louis	chemin de raffègues	11270	HOUNOUX	Marc	ORSANS	Aude	retenue collinaire	37 000	8,00	37 000
SCEA LA RIVIERE	ROUZES	Sonia	La Rivière	09120	MONTEGUT-PLANTAUREL	Picharol	MONTEGUT-PLANTAUREL	Ariège	retenue collinaire	60 000	26,00	60 000
SCEA RIOLS	RIOLS	Jean-Claude	Montjauré	11270	GAJA-LA-SELVE	Montjauré	GAJA-LA-SELVE	Aude	retenue collinaire	18 000	10,00	18 000
SCI DE SAINT MARTIN			Saint-Martin	11270	ORSANS	Saint-Martin	ORSANS	Aude	retenue collinaire	44 000	15,00	44 000
SINTES ALEXANDRE	SINTES	Alexandre	Le cordier	09700	BRIE	Farinet	BRIE	Ariège	retenue collinaire	30 000	9,00	30 000
SINTES ALEXANDRE	SINTES	Alexandre	Le cordier	09700	BRIE	Rigaud	BRIE	Ariège	retenue collinaire	40 000	7,00	40 000
SOLA CATHERINE	SOLA	Catherine	8 rte de Saint-Bauzeil	09100	BENAGUES	Tende	MIREPOIX	Ariège	retenue collinaire	25 000	16,95	25 000
SOULES HERVE	SOULES	Hervé	Le Roudié	09500	SAINTE-FOI	Le Roudié	SAINTE-FOI	Ariège	retenue collinaire	30 000	5,00	30 000
TOTAL										3 713 340	1 255,45	3 713 340

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	lieu dit	Commune prélevement	Débit max de pompage du point (m ³ /h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volume attribué 2021 (m ³) étiage	type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
ASA DE LA VALLEE DE LEZE	MANCIP	Maëlia	Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne 32 rue de Lisleux - CS 90105	31026	TOULOUSE CEDEX 3	le massacre	LABARTHE-SUR-LEZE	80	40,00	100 000	pompage rivière	Artège et nappe connectée	rvivères et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
ASA DE LA VALLEE DE LEZE	MANCIP	Maëlia	Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne 32 rue de Lisleux - CS 90105	31026	TOULOUSE CEDEX 3	barcoudi	SAINT-SULPICE-SUR-LEZE	342	73,39	126 263	pompage rivière	Lèze	rvivères et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
ASA DE LA VALLEE DE LEZE	MANCIP	Maëlia	Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne 32 rue de Lisleux - CS 90105	31026	TOULOUSE CEDEX 3	la chaussée	BEAUMONT-SUR-LEZE	504	185,05	390 780	pompage rivière	Lèze	rvivères et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
ASA DE LA VALLEE DE LEZE	MANCIP	Maëlia	Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne 32 rue de Lisleux - CS 90105	31026	TOULOUSE CEDEX 3	le courrech	LAGARDELLE-SUR-LEZE	918	221,06	458 291	pompage rivière	Lèze	rvivères et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
ASL DE BONHAURE	SICA irrigation ouest-audois		Loudàs	11451	CASTELNAUDARY	bonhore	PECHARIC-LE-PY	80	45,00	127 400	pompage rivière	Vixiège	rvivères et nappes d'accompagnement	Aude
ASSOCIATION DES IRRIGANTS DE CAMPIMOUX	BACHELARD	David	3 rte de Mirepoix Campimoux	11230	SONNAC-SUR-L'HERS	Le Parbol	CAMPIMOUX	80	22,00	61 600	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvivères et nappes d'accompagnement	Aude
ASTIE THOMAS	ASTIE	Thomas	Charly	09100	BENAGUES	charly	BENAGUES	66	8,00	15 500	pompage rivière	Artège et nappe connectée	rvivères et nappes d'accompagnement	Arriège
BACHELARD DAVID	BACHELARD	David	3 rte de Mirepoix Campimoux	11230	SONNAC-SUR-L'HERS		CAMON	40	7,00	19 600	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvivères et nappes d'accompagnement	Arriège
BACHELARD DAVID	BACHELARD	David	3 rte de Mirepoix Campimoux	11230	SONNAC-SUR-L'HERS		CAMON	45	3,00	8 400	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvivères et nappes d'accompagnement	Arriège
BACHELARD DAVID	BACHELARD	David	3 rte de Mirepoix Campimoux	11230	SONNAC-SUR-L'HERS		CAMON	60	3,00	8 400	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvivères et nappes d'accompagnement	Arriège

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volume attribué 2021 (m3) étiage	type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
BACHELARD DAVID	BACHELARD	David	3 rte de Mirepoix Camplimoux	11230	SONNAC-SUR-L'HERS		CAMON	60	3,00	8 400	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
BONADEI FRANCIS	BONADEI	Francis	Joulé	09130	CARLA-BAYLE		ARTIGAT	45	14,00	33 600	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
BONNES FLORIAN	BONNES	Florian	67 rte de Limoux	09500	MOULIN NEUF	la plaine	TREZIERIS	60	17,00	47 600	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
BOUCTON HERVE	BOUCTON	Hervé	Lacoste	31410	MONTAUT		LEZAT-SUR-LEZE	100	26,00	67 600	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
BOUSSIOUX FREDERIC	BOUSSIOUX	Frédéric	La Galante	11230	SONNAC SUR L'HERS	B503	SONNAC-SUR-L'HERS	60	21,00	63 000	forage	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
BOUSSIOUX FREDERIC	BOUSSIOUX	Frédéric	La Galante	11230	SONNAC SUR L'HERS	D528	SONNAC-SUR-L'HERS	85	9,00	27 000	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
BRAQUET XAVIER	BRAQUET	Xavier	La Palanque	11420	PECH-LUNA		PECHARIC-LE-PY	60	26,00	72 800	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
BRAQUET XAVIER	BRAQUET	Xavier	La Palanque	11420	PECH-LUNA		GAJA-LA-SELVE	54	7,00	19 600	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
BRUNET CELINE	BRUNET	Céline	Las Moussades	11270	RIBOUISSE		RIBOUISSE	35	10,00	23 200	forage	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
BRUNET CLEMENT	BRUNET	Clément	5 lieu dit Saint Germier	31190	GREPIAC	B618, lieu-dit Saint Germier	GREPIAC	5	1,00	3 000	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	lieu dit	Commune prélevement	Débit max de pompage du point (m ³ /h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volume attribué 2021 (m ³) étiage	type de prélevement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
BRUNET JEAN-CLAUDE	BRUNET	Jean-Claude	Perri	09600	LAPENNE		LAPENNE	50	9,00	11 700	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Arège
CALMON NICOLAS	CALMON	Nicolas	5 chemin de la Carnole	11270	GAJA-LA-SELVE	Fontperrière / 437	GAJA-LA-SELVE	40	2,00	5 600	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
CANCE FRANCOIS	CANCE	François	Moulet	09700	SAVERDUN	la laque	SAVERDUN	40	5,30	18 550	forage	Arège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Arège
CANCE FRANCOIS	CANCE	François	Moulet	09700	SAVERDUN	moulet	SAVERDUN	50	10,00	35 000	forage	Arège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Arège
CAZAU PATRICE	CAZAU	Patrice	Ferme Canet	31650	CINTEGABELLE	canet	CINTEGABELLE	33	5,00	9 000	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
CLARAC CHRISTIAN	CLARAC	Christian	Ramondé le bas	09100	PAMIERS	Ramondé	BEZAC	35	15,00	34 700	pompage sur plan d'eau	Arège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Arège
COT JOSYANE ET JEAN-MICHEL	COT	Gilbert, Jean-Michel, Josyane	Ferme de Ville, 70 route d'Auterive	31651	CINTEGABELLE	quintalonne	CINTEGABELLE	60	10,00	25 000	pompage rivière	Arège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
COT JOSYANE ET JEAN-MICHEL	COT	Gilbert, Jean-Michel, Josyane	Ferme de Ville, 70 route d'Auterive	31652	CINTEGABELLE		CINTEGABELLE	85	22,00	55 000	pompage rivière	Arège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
COUSTURE JEAN-PIERRE	COUSTURE	Jean-Pierre		09600	VALS	ZA 43	VALS	30	10,00	24 000	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Arège
COUSTURE JEAN-PIERRE	COUSTURE	Jean-Pierre		09600	VALS	A1415	VALS	30	4,00	9 600	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Arège

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volume attribué 2021 (m3) étiage	type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
CUMA DU CHÂTEAU	LAGARRIGUES	Roger	Lacry	09700	SAVERDUN		SAVERDUN	110	45,00	100 500	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
CUMA DU CHÂTEAU	LAGARRIGUES	Roger	Lacry	09700	SAVERDUN		SAVERDUN	110	30,00	84 000	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
EARL BOUTES	TARDIEU	Damien	Boutès	11411	MEZERVILLE	St Quirc	BELPECH	60	15,00	52 500	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
EARL BRUSTIER	BRUSTIER	Claude	Les Marquès	11270	ORSANS	Orsans	LES MARQUIES	40	14,00	24 200	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
EARL CHAUVIN	CHAUVIN	Chantal	La Bourdette	09210	SAINT-YBARS	patte d'oie	SAINT-SUZANNE	25	2,80	4 480	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
EARL CHAUVIN	CHAUVIN	Chantal	La Bourdette	09210	SAINT-YBARS	lizame	SAINT-YBARS	25	1,00	2 800	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
EARL CHAUVIN	CHAUVIN	Chantal	La Bourdette	09210	SAINT-YBARS	354C lizarne	SAINT-YBARS	40	3,00	5 400	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
EARL CHAUVIN	CHAUVIN	Chantal	La Bourdette	09210	SAINT-YBARS	la bourdette	SAINT-YBARS	40	16,00	38 400	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
EARL CHAUVIN	CHAUVIN	Chantal	La Bourdette	09210	SAINT-YBARS	58D	SAINT-YBARS	40	19,00	45 600	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
EARL DE BARATE	SERNIN	Cyril	35 Grand Rue	09500	CAMON	grand borde	ROUMENGOUX	40	17,65	49 420	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	lieu dit	Commune prélevement	Débit max de pompage du point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volume attribué 2021 (m3) étiage	type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
EARL DE BELFORT	LAUTRE	Frédéric	Belfort	11420	MOLANDIER	Marquet	MOLANDIER	70	31,00	42 046	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Aude
EARL DE BEOULAYGUES	L'HOTE	Frédéric	Beoulaygues	09500	BESSET	les grausses	BESSET	100	15,00	35 500	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Arège
EARL DE BEOULAYGUES	L'HOTE	Frédéric	Beoulaygues	09500	BESSET	la plano A 244	BESSET	100	5,00	14 000	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Arège
EARL DE BORDE CHERE	BERTRAND	Cédric	Montgauzy	09500	LA BASTIDE-DE-BOUSIGNAC	la fourche	LAGARDE	65	16,00	33 800	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Arège
EARL DE BORDE CHERE	BERTRAND	Cédric	Montgauzy	09500	LA BASTIDE-DE-BOUSIGNAC	la plaine	LAGARDE	100	30,00	84 000	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Arège
EARL DE LA SUZANNAISE	BACQUIE	Patrick	La Bourdette	09130	SAINTE-SUZANNE		SAINTE-SUZANNE	50	10,00	22 000	pompage rivière	Làze	rvrières et nappes d'accompagnement	Arège
EARL DE MAZERETTES	FALCOU	Julien	Domaine de Mazerettes	09500	MIREPOIX		MIREPOIX	120	38,00	111 400	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Arège
EARL DE MAZERETTES	FALCOU	Julien	Domaine de Mazerettes	09500	MIREPOIX	D73	MIREPOIX		4,00	12 200	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Arège
EARL DE MAZERETTES	FALCOU	Julien	Domaine de Mazerettes	09500	MIREPOIX	A861	BESSET		6,50	19 150	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Arège
EARL DE MAZERETTES	FALCOU	Julien	Domaine de Mazerettes	09500	MIREPOIX	Section B n°880 Berbiac	MANSES	90	32,00	84 800	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Arège

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volume attribué 2021 (m3) étiage	type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
EARL D'EN CASTILLE	DURAND	Sébastien	Les Seigneuries	09500	SAINT-FELIX-DE-TOURNEGAT	D256	LAPENNE	50	18,00	63 000	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
EARL DES CERISIERS	MILHAU Véronique et BREIL Christophe		GUINDOUL	31560	CALMONT	peyret AZ006	CALMONT	30	5,24	18 340	forage	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
EARL DES CERISIERS	MILHAU Véronique et BREIL Christophe		GUINDOUL	31560	CALMONT	bourdette (4 cerisiers) AZ187	CALMONT	30	5,50	14 250	forage	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
EARL DES DEUX VILLAGES	PORTES	Gilles	Boyer bas	11270	SAINT-GAUDERIC		RIBOUISSE	30	5,00	9 600	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
EARL DES TILLEULS	VERT	Alain	Les Tilleuls	09700	SAVERDUN		SAVERDUN	60	12,00	42 000	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
EARL DOMAINE DU SEREIN	FOURNIAL	Thomas	Le Moulin	09130	ARTIGAT		ARTIGAT	20	10,00	8 000	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
EARL DOMAINE DU SEREIN	FOURNIAL	Thomas	Idt le Moulin	09130	ARTIGAT		ARTIGAT	35	13,00	12 800	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
EARL DU CAZAL	SICARD	Philippe	Domaine du Bédou	09500	CAZALS-DES-BAYLES	bedou	ROUMENGOUX	40	0,50	1 500	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
EARL DU CAZAL	SICARD	Philippe	Domaine du Bédou	09500	CAZALS-DES-BAYLES	B1276 (puits 5m)	ROUMENGOUX	60	8,40	25 200	forage	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
EARL DU PASTEL	BERNARD	Jérôme	le village	09500	CAZALS-DES-BAYLES		CAZALS-DES-BAYLES	60	11,00	22 000	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	Lieu dit	Commune prélevement	Débit max de pompage du point (m ³ /h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volume attribué 2021 (m ³) étiage	Type de prélevement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
EARL GERAUD	GERAUD	David	ferme Labartie, rte de Cintegabelle	31190	AUTERIVE	Mauré	CINTEGABELLE	120	21,00	50 400	pompage rivière	Arège et nappe connectée	rivères et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
EARL ILHAT	ILHAT	Marc	La Prade	11230	RIVEL		RIVEL	40	19,00	53 200	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivères et nappes d'accompagnement	Aude
EARL IZARD	IZARD	Benoit	3 la borde du haut	11270	CAZALRENOUX	La route A0079	CAZALRENOUX	50	6,83	18 025	pompage rivière	Vixiège	rivères et nappes d'accompagnement	Aude
EARL LA GENE	SUTRA	Albert	260, chemin du Bayssac - Picarrou	31550	CINTEGABELLE	J460 les Bousquets cimetière (n°7)	CINTEGABELLE	40	8,00	28 000	forage	Hers et nappe connectée	rivères et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
EARL LA GENE	SUTRA	Albert	260, chemin du Bayssac - Picarrou	31550	CINTEGABELLE	J374 les Bousquets (n°5)	CINTEGABELLE	40	15,00	52 500	forage	Hers et nappe connectée	rivères et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
EARL LA GENE	SUTRA	Albert	260, chemin du Bayssac - Picarrou	31550	CINTEGABELLE	J537 Las Coumes (n°1)	CINTEGABELLE	50	8,00	28 000	forage	Arège et nappe connectée	rivères et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
EARL LA GENE	SUTRA	Albert	260, chemin du Bayssac - Picarrou	31550	CINTEGABELLE	J192 las hourtates (n°8)	CINTEGABELLE	60	16,00	56 000	forage	Hers et nappe connectée	rivères et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
EARL LA GENE	SUTRA	Albert	260, chemin du Bayssac - Picarrou	31550	CINTEGABELLE	J17 Planos de dessus (n°4)	CINTEGABELLE	80	21,00	73 500	forage	Hers et nappe connectée	rivères et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
EARL LA GENE	SUTRA	Albert	260, chemin du Bayssac - Picarrou	31550	CINTEGABELLE	la gêne (n°2bis)	CINTEGABELLE	100	1,00	3 500	pompage rivière	Arège et nappe connectée	rivères et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
EARL LA PETITE GRANGE	ROUJA	Loïc	1 le Grand Cami	09120	VIRA		TOURTROL	30	15,00	45 450	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivères et nappes d'accompagnement	Arège

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volume attribué 2021 (m3) étiage	type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
EARL LA PETITE GRANGE	ROUJA	Loïc	1 le Grand Cami	09120	VIRA		TOURTROL	70	15,00	47 600	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
EARL LE CANE	SAVOLDELLI	Bertrand	Ferme de Blay, route d'Escosse	09100	PAMBERS		PAMBERS	50	8,00	28 000	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
EARL LE CANE	SAVOLDELLI	Bertrand	Ferme de Blay, route d'Escosse	09100	PAMBERS		PAMBERS	50	4,00	14 000	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
EARL LE CANE	SAVOLDELLI	Bertrand	Ferme de Blay, route d'Escosse	09100	PAMBERS		PAMBERS	50	8,00	19 200	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
EARL SAVOLDELLI	SAVOLDELLI	José et Bertrand	Gaillac	09100	BEZAC	Embouchure	BEZAC	50	15,00	52 500	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
EARL SAVOLDELLI	SAVOLDELLI	José et Bertrand	Gaillac	09100	BEZAC	Landourra	PAMBERS	50	13,00	45 500	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
FALCOU PAUL EMILE	FALCOU	Paul-Emile	Borde Neuve	11420	PLAIGNE	l'estradette	PLAIGNE	50	29,50	81 400	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
FALCOU PAUL EMILE	FALCOU	Paul-Emile	Borde Neuve	11420	PLAIGNE	l'estradette	PLAIGNE	50	35,00	98 000	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
FERRIE SEVERINE	FERRIE	Séverine	Les Sénies	09500	ROUMENGOUX	2B83 - Palette	ROUMENGOUX	30	1,00	3 000	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
FERRIE SEVERINE	FERRIE	Séverine	Les Sénies	09500	ROUMENGOUX	coufet	ROUMENGOUX	30	12,00	29 600	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	lieu dit	Commune prélevement	Débit max de pompage du point (m ³ /h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volume attribué 2021 (m ³) étiage	type de prélevement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
FERRIE SEVERINE	FERRIE	Séverine	Les Sénies	09500	ROUMENGOUX	chaussée	ROUMENGOUX	45	6,00	18 000	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC AB2C	ASNA	Benjamin	Mader	31410	SAINT-SULPICE-SUR-LEZE	Malsang	LEZAT-SUR-LEZE	90	27,00	43 200	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC AUTHIER	AUTHIER	Marcel	ferme des Paraulattes	09500	MIREPOIX	Plaine de Salabert	MIREPOIX	15	8,50	6 800	forage	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC CAZALS	CAZALS	Stéphane	chemin de Gimèle Bordeneuve	31560	CALMONT	bordeneuve	CINTEGABELLE	30	9,00	31 500	forage	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
GAEC CAZALS	CAZALS	Stéphane	chemin de Gimèle Bordeneuve	31560	CALMONT	Bordeneuve BM 25	CALMONT	40	21,00	73 500	forage	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
GAEC CAZALS	CAZALS	Stéphane	chemin de Gimèle Bordeneuve	31560	CALMONT	plano del loungats	CINTEGABELLE	55	8,00	28 000	forage	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
GAEC CAZALS	CAZALS	Stéphane	chemin de Gimèle Bordeneuve	31560	CALMONT	Plaine de Loungat	CINTEGABELLE	60	30,00	105 000	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
GAEC DE BARSA	BROMET	Michel	Barsa	11270	CAZALRENOUX	menhir	CAZALRENOUX	50	27,00	27 600	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
GAEC DE BARSA	BROMET	Michel	Barsa	11270	CAZALRENOUX	peuplier	CAZALRENOUX	50	25,00	26 000	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
GAEC DE BARSA	BROMET	Michel	Barsa	11270	CAZALRENOUX	puit	CAZALRENOUX	60	27,00	27 600	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Norm bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	VOLUME attribué 2021 (m3) étiage	type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
GAEC DE BATGES	GAYCHET	Joël	Batges	09130	PAILHES	la Galinière section B 1892	PAILHES	30	6,00	10 800	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE BATGES	GAYCHET	Joël	Batges	09130	PAILHES	Bouche section B 862	PAILHES	30	7,00	16 800	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE BORDE BASSE	GATTI	Jean-Michel	Bordebasse	09500	LAGARDE		LAGARDE	35	12,00	25 800	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE BORDE BASSE	GATTI	Jean-Michel	Bordebasse	09500	LAGARDE		CAMON	50	15,00	36 000	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE BOUMBY	CIVRAC	Gabriel	Boumby	09210	LEZAT-SUR-LEZE		LEZAT-SUR-LEZE	5	1,79	5 012	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE BRUNEL	COLL	Patrick	Brunel	11420	PECHARIC-LE-PY	le treil	PLAIGNE	60	25,00	59 000	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
GAEC DE BRUNEL	COLL	Patrick	Brunel	11420	PECHARIC-LE-PY	le filhol	BELPECH	60	33,00	81 400	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
GAEC DE BRUNEL	COLL	Patrick	Brunel	11420	PECHARIC-LE-PY	bert	PLAIGNE	110	30,00	73 000	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
GAEC DE COUZY	POSSETTO	Victor et Pierre	La Bourdette	09210	LEZAT-SUR-LEZE		LEZAT-SUR-LEZE	50	16,50	41 000	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE COUZY	POSSETTO	Victor et Pierre	La Bourdette	09210	LEZAT-SUR-LEZE		SAINT-YBARS	50	14,00	33 600	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	Lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m ³ /h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volume attribué 2021 (m ³) étiage	type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
GAEC DE COUZY	POSSETTO	Victor et Pierre	La Bourdette	09210	LEZAT-SUR-LEZE	la sourde	CASTAGNAC	100	17,00	42 000	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
GAEC DE CRABOT	COMMINGES	David	Crabot	09130	SAINTE-SUZANNE		LE FOSSAT	40	10,01	26 532	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE CRABOT	COMMINGES	David	Crabot	09130	SAINTE-SUZANNE		LE FOSSAT	40	20,21	44 588	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE CRABOT	COMMINGES	David	Crabot	09130	SAINTE-SUZANNE	ZA21b rivière st andré	LE FOSSAT	40	2,07	4 968	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE CRABOT	COMMINGES	David	Crabot	09130	SAINTE-SUZANNE	ZE161	LE FOSSAT	40	2,08	4 992	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE CRABOT	COMMINGES	David	Crabot	09130	SAINTE-SUZANNE		SAINTE-SUZANNE	80	23,70	63 152	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE CRABOT	COMMINGES	David	Crabot	09130	SAINTE-SUZANNE		SAINTE-SUZANNE	80	26,71	55 282	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE LAPEYRE	PUJOL	Jean-Christophe	Lapeyre	09700	SAVERDUN	73 section E	SAVERDUN	50	20,00	70 000	forage	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE LESQUIRE	SONAC	Jean-Michel	Paradis de Belfort	09500	SAINT FELIX DE TOURNEGAT	ZA 7 la gourgue	VALS	50	10,00	35 000	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE LESQUIRE	SONAC	Jean-Michel	Paradis de Belfort	09500	SAINT FELIX DE TOURNEGAT	pont de fer	VALS	80	36,00	119 200	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volume attribué 2021 (m3) étiage	type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
GAEC DE LESCURE	SONAC	Jean-Michel	Paradis de Belfort	09500	SAINT FELIX DE TOURNEGAT	encoumes	TEILHET	100	50,00	94 600	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE LOURDE	DOUNAT	Tristan	Lourde	09100	LES PUJOLS		LES PUJOLS	50	15,00	52 500	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE PETMAURE	CAVALLEZ	François	rue des Iris	09500	MIREPOIX	plano de logis	LAGARDE	45	12,41	34 748	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE PETMAURE	CAVALLEZ	François	rue des Iris	09500	MIREPOIX	plaine du cazalèt	CAMON	45	1,66	4 648	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE PETMAURE	CAVALLEZ	François	rue des Iris	09500	MIREPOIX	chasseurs	LAGARDE	45	0,85	2 380	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE ROUJOLIS	WEINGARTNER	Franz	Roujolis	09100	MADIÈRE	Bordeneuve 1627	ARTIGAT	40	6,00	9 600	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE SAINTE MARIE	MANERA	Christophe	Lieu-dit Ste Marie	31550	CINTEGABELLE	route de saverdun	CINTEGABELLE	50	11,00	38 500	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
GAEC DE SOULES	FERRARO	Jérôme	Fréchou	31410	MONTGAZIN	La Trille	LEZAT-SUR-LEZE	120	16,00	36 000	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE SOULES	FERRARO	Jérôme	Fréchou	31410	MONTGAZIN	Soules	SAINT-YBARS	120	38,00	73 400	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DES BARTHELLES	ROUILLON	Xavier et Sébastien	Les Barthelles	09120	SAINT-BAUZEIL		PAMIERS	30	14,00	17 600	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	lieu dit	Commune prélevement	Débit max de pompage du point (m ³ /h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volume attribué 2021 (m ³) étiage	type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
GAEC DES VOLCANS	RAVEL	Dominique	Bru	08130	SAINTE-SUZANNE	0993	SAINTE-SUZANNE	50	12,00	19 200	pompage rivière	Lèze	rvrières et nappes d'accompagnement	Artège
GAEC DOUMENG	DOUMENG	Jean	Lieu-dit Simounet	31190	AURAGNE	Roquebrune	AUTERIVE	60	20,70	57 960	pompage rivière	Artège et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
GAEC DU CAPITAINE	ALRIC	Didier	Le Capitaine	11420	PLAIGNE	Le moulin	PLAIGNE	90	18,00	50 400	pompage rivière	Vixiège	rvrières et nappes d'accompagnement	Aude
GAEC DU CAPITAINE	ALRIC	Didier	Le Capitaine	11420	PLAIGNE	Le Verrès	CAHUZAC	135	10,00	28 000	pompage rivière	Vixiège	rvrières et nappes d'accompagnement	Aude
GAEC DU CAPITAINE	ALRIC	Didier	Le Capitaine	11420	PLAIGNE	Le Capitaine	PLAIGNE	45	4,10	11 480	pompage rivière	Vixiège	rvrières et nappes d'accompagnement	Aude
GAEC DU PARC	MIRANI	Laurent	Lagrange	31190	AUTERIVE		AUTERIVE	80	20,00	56 000	forage	Artège et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
GAEC DU PARC	MIRANI	Laurent	Lagrange	31190	AUTERIVE		AUTERIVE	80	3,00	8 400	forage	Artège et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
GAEC DU PIC	RAZOU	Francis et Mickaël	Vidal	09500	MIREPOIX		MIREPOIX	90	13,50	47 250	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Artège
GAEC DU SARINZAL	MARTY	Jean-Paul	Le Sarinzal	11270	GAJA-LA-SELVE		CAZALRENOUX	50	16,00	44 800	pompage rivière	Vixiège	rvrières et nappes d'accompagnement	Aude
GAEC LA DEVEZE	COTXET	Jean-Marc	Le Cerdan	11420	BELPECH		PLAIGNE	40	11,00	30 800	pompage rivière	Vixiège	rvrières et nappes d'accompagnement	Aude

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volume attribué 2021 (m3) étiage	type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
GAEC LA FERME DE BRIOLA	ALBERT	Patrick, Maylis et Loïc	Fresquel	11270	SAINT-JULIEN-DE-BRIOLA	ZD22b	SAINT-JULIEN-DE-BRIOLA		10,00	5 000	forage	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
GAEC L'ATTRACTION TERRESTRE	DEZILEAU	Samuel et Virginie	Coume d'Encou	09500	MIREPOIX	Breilh de la mudo section1 parcelle 45	MIREPOIX	24	3,00	8 400	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC LES JARDINS DE LACROIX	PONS	Stéphane	55 ROUTE DE LA GLEYZETTE	31120	LACROIX-FALGARDE		LACROIX-FALGARDE	15	6,00	21 000	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
GAEC LES TRESORS DE LA SERETTE	RIBEIRO FARROCO	Julien	D60 - La Serette	09500	MIREPOIX	B977	CAMON	15	1,00	2 800	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC LES TRESORS DE LA SERETTE	RIBEIRO FARROCO	Julien	D60 - La Serette	09500	MIREPOIX	B511 le verger	CAMON	25	1,00	2 800	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC ROVIRA	ROVIRA	Laurent	Saint Prim	09700	SAVERDUN	Saint Prim	SAVERDUN	50	16,00	41 000	forage	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC ROVIRA	ROVIRA	Laurent	Saint Prim	09700	SAVERDUN	La bastisse	SAVERDUN	60	33,00	70 400	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC SCANDELLA	SCANDELLA	Christophe	Lagrange	31550	GAILLAC-TOULZA	armagnac	LEZAT-SUR-LEZE	50	12,00	21 600	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC ZANIN	ZANIN	Jean-Claude	Blazy	11270	SAINT-AMANS	Bonhore	VILLAUTOU	45	20,00	56 000	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
GFA MOULAS	DUPHIL	Alain	Boulbonne	31550	CINTEGABELLE	boulbonne	CINTEGABELLE	260	95,00	277 900	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	lieu dit	Commune prélevement	Débit max de pompage du point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volume attribué 2021 (m3) étiage	type de prélevement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Departement
LOPEZ FRANCK ET SABINE	LOPEZ	Franck et Sabine	Gailladé	09500	MIREPOIX	gailladé robinson	MIREPOIX	40	9,40	26 500	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Arège
LOPEZ FRANCK ET SABINE	LOPEZ	Franck et Sabine	Gailladé	09500	MIREPOIX	gailladé José	MIREPOIX	40	20,00	44 300	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Arège
LOPEZ FRANCK ET SABINE	LOPEZ	Franck et Sabine	Gailladé	09500	MIREPOIX	déchetterie	MIREPOIX	60	13,00	36 400	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Arège
LOPEZ FRANCK ET SABINE	LOPEZ	Franck et Sabine	Gailladé	09500	MIREPOIX	petit lac bedou	MIREPOIX	60	7,00	19 600	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Arège
LOPEZ FRANCK ET SABINE	LOPEZ	Franck et Sabine	Gailladé	09500	MIREPOIX	bedou	ROUMENGOUX	80	25,00	70 000	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Arège
LOPEZ FRANCK ET SABINE	LOPEZ	Franck et Sabine	Gailladé	09500	MIREPOIX	E2004, route de villerfranche	MIREPOIX	80	19,00	48 000	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Arège
LUCATO CHRISTIAN	LUCATO	Christian	5 place de l'Eglise	11270	RIBOUISSE	Le poteau	RIBOUISSE	50	10,00	23 600	pompage rivière	Vixiège	rvrières et nappes d'accompagnement	Aude
ILHAT PASCAL	ILHAT	Pascal	La Luxière	11230	RIVEL	La Forge	SAINTE-COLOMBE-SUR-L'HERS	50	15,00	42 000	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Aude
ILHAT PASCAL	ILHAT	Pascal	La Luxière	11230	RIVEL	La Forge	SAINTE-COLOMBE-SUR-L'HERS	140	16,00	44 800	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Aude
LOPEZ FRANCK ET SABINE	LOPEZ	Franck et Sabine	Gailladé	09500	MIREPOIX	gailladé TJ	ROUMENGOUX	20	35,00	94 660	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Arège

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	lieu dit	Commune prélevement	Débit max de pompage du point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volume attribué 2021 (m3) étiage	type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
MANIAGO LAURA	MANIAGO	Laura	Route de Belpech	11420	PLAIGNE	Pioussac	SAINT-JULIEN-DE-BRIOLA	40	14,50	40 600	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
MARTY CYRIL	MARTY	CYRIL	Niort	09100	SAINT MARTIN D'OYDES	Larivière	LEZAT-SUR-LEZE	60	13,00	33 800	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
MARTY DAVID	MARTY	David	route de Belpech	11420	PLAIGNE	543	MOLANDIER	80	29,00	73 200	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
MUNOZ PIERRE-ERIC	MUNOZ	Pierre-Eric	Cubayne	09210	LEZAT-SUR-LEZE	762 la rivière	LEZAT-SUR-LEZE	85	6,00	14 400	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
PAGES CHRISTOPHE	PAGES	Christophe	Chemin de Castelan	31410	SAINT-HILAIRE	la muscadelle	PINSAGUEL	100	33,00	115 500	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
PORTES PIERRE	PORTES	Pierre	La pointe rte de Villefranche	09270	MAZERES		MAZERES	20	5,00	9 500	forage	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
PORTES PIERRE	PORTES	Pierre	La pointe rte de Villefranche	09270	MAZERES		MAZERES	30	8,00	20 000	forage	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
REPOND JEAN-MARC	REPOND	Jean-Marc	Les bordes	09500	MANSES	Berbiac	MANSES	20	9,00	21 600	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
REYMOND ISABELLE	REYMOND	Isabelle	22 chemin de Mongea	09130	LE FOSSAT	Bigore n° 222	ARTIGAT	50	25,00	60 400	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
RUQUET JOEL	RUQUET	Joël	Blansac	09130	SAINTE-SUZANNE		SAINTE-SUZANNE	70	20,00	44 000	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	lieu dit	Commune préalablement	Débit max de pompage du point (m ³ /h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volume attribué 2021 (m ³) étiage	type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
S.I.A.H.B.VA	GAUSSENS	Gérard	Cours Gaspard	09700	SAVERDUN	Auterive	AUTERIVE	2760	297,86	557 284	pompage rivière	Artège et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
S.I.A.H.B.VA	GAUSSENS	Gérard	cours Gaspard	09700	SAVERDUN	Calmont - Mazères	MAZERES	3359	815,49	2 144 899	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Artège
S.I.A.H.B.VA	GAUSSENS	Gérard	Cours Gaspard	09700	SAVERDUN	Caujac	CINTEGABELLE	1152	244,56	664 967	pompage rivière	Artège et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
S.I.A.H.B.VA	GAUSSENS	Gérard	Cours Gaspard	09700	SAVERDUN	Cintegabelle	CINTEGABELLE	1240	267,00	627 850	pompage rivière	Artège et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
S.I.A.H.B.VA	GAUSSENS	Gérard	cours Gaspard	09700	SAVERDUN	Conte	SAVERDUN	3600	921,70	2 939 550	pompage rivière	Artège et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Artège
S.I.A.H.B.VA	GAUSSENS	Gérard	cours Gaspard	09700	SAVERDUN	Font communal	LES PUJOLS	2385	963,76	2 766 372	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Artège
S.I.A.H.B.VA	GAUSSENS	Gérard	Cours Gaspard	09700	SAVERDUN	Mazères - Belpech	BELPECH	2386	1 050,59	2 956 279	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Aude
S.I.A.H.B.VA	GAUSSENS	Gérard	cours Gaspard	09700	SAVERDUN	Montaut	PANMIERS	3200	1 105,24	3 314 796	pompage rivière	Artège et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Artège
S.I.A.H.B.VA	GAUSSENS	Gérard	cours Gaspard	09700	SAVERDUN	Paniers	PANMIERS	3376	836,70	2 337 800	pompage rivière	Artège et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Artège
S.I.A.H.B.VA	GAUSSENS	Gérard	Cours Gaspard	09700	SAVERDUN	Picarrou	CINTEGABELLE	1656	530,25	1 813 875	pompage rivière	Artège et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	lieu dit	Commune prélevement	Débit max de pompage du point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volume attribué 2021 (m3) étiage	type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
S.I.A.H.B.V.A	GAUSSENS	Gérard	cours Gaspard	09700	SAVERDUN	Saverdun RD	SAVERDUN	3730	890,14	3 105 970	pompage rivière	Arriège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Arriège
S.I.A.H.B.V.A	GAUSSENS	Gérard	Cours Gaspard	09700	SAVERDUN	Saverdun RG	CINTEGABELLE	2155	717,94	2 075 995	pompage rivière	Arriège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
S.I.A.H.B.V.A	GAUSSENS	Gérard	cours Gaspard	09700	SAVERDUN	Trémoulet	LA BASTIDE DE LORDAT	2630	602,46	1 799 407	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Arriège
S.I.A.H.B.V.A	GAUSSENS	Gérard	cours Gaspard	09700	SAVERDUN	Verniolle	VARILHES	2630	562,88	1 487 260	pompage rivière	Arriège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Arriège
SAMRAY CHRISTELLE	SAMRAY	Christelle	20 rue des Bézalets	09600	SAINT-QUENTIN-LA-TOUR	Lourmetot ZE76	TREZIERIS	25	1,00	3 000	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
SARL CLARAC&CIE	CLARAC	Philippe	Route de Toulouse	09100	PAMIERS		PAMIERS	30	33,40	101 900	pompage rivière	Arriège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Arriège
SARL PARC AUX BAMBOUS	DIROUX	Didier	Broques	09500	LAPENNE		LAPENNE	20	5,00	12 800	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Arriège
SARL REYMAT	REYMOND	Fabrice, Frédéric et André	Matebourg	09130	LE FOSSAT	la bourdette C367	SAINT-YBARS	45	10,00	24 000	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Arriège
SARL REYMAT	REYMOND	Fabrice, Frédéric et André	Matebourg	09130	LE FOSSAT	La tour A231	ARTIGAT	45	6,00	16 800	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Arriège
SARL REYMAT	REYMOND	Fabrice, Frédéric et André	Matebourg	09130	LE FOSSAT	Victoria A831	SAINTE-SUZANNE	45	10,00	22 400	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Arriège

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si Individuel)	Adresse	C.P	Commune	lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m ³ /h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volume attribué 2021 (m ³) étiage	type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
SARL REYMAT	REYMOND	Fabrice, Frédéric et André	Matebourg	09130	LE FOSSAT	Jean de la font A264	ARTIGAT	45	13,00	36 400	pompage rivière	Lèze	ririères et nappes d'accompagnement	Ariège
SARL REYMAT	REYMOND	Fabrice, Frédéric et André	Matebourg	09130	LE FOSSAT	le fustie A162	ARTIGAT	45	17,50	42 000	pompage rivière	Lèze	ririères et nappes d'accompagnement	Ariège
SARL REYMAT	REYMOND	Fabrice, Frédéric et André	Matebourg	09130	LE FOSSAT	Cazal ZL 5F	LE FOSSAT	55	6,00	12 000	pompage rivière	Lèze	ririères et nappes d'accompagnement	Ariège
SARL REYMAT	REYMOND	Fabrice, Frédéric et André	Matebourg	09130	LE FOSSAT	Matebourg SK 1793	LE FOSSAT	120	40,00	112 000	pompage rivière	Lèze	ririères et nappes d'accompagnement	Ariège
SAS DE BOR	MONTIEL	Monsieur	Bor	11420	PLAIGNE	pivot	PECHARIC-LE-PY	80	15,00	42 000	forage	Vixiège	ririères et nappes d'accompagnement	Aude
SCEA BREONCE	BREONCE	Béatrice	La Forge	09500	TEILHET		TEILHET	60	24,00	46 500	pompage rivière	Hers et nappe connectée	ririères et nappes d'accompagnement	Ariège
SCEA BREONCE	BREONCE	Béatrice	La Forge	09500	TEILHET		TEILHET	180	62,00	146 500	pompage rivière	Hers et nappe connectée	ririères et nappes d'accompagnement	Ariège
SCEA DE L'HOSTE	VIE	Nicolas	L'HOSTE	31660	CALMONT	La bourdattas	CALMONT	30	1,50	4 750	forage	Hers et nappe connectée	ririères et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
SCEA DE L'HOSTE	VIE	Nicolas	L'HOSTE	31660	CALMONT	L	CALMONT	35	3,00	10 500	forage	Hers et nappe connectée	ririères et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
SCEA DE L'HOSTE	VIE	Nicolas	L'HOSTE	31660	CALMONT	L	CALMONT	40	6,00	20 000	forage	Hers et nappe connectée	ririères et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volume attribué 2021 (m3) étiage	type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
SCEA DE L'HOSTE	VIE	Nicolas	L'HOSTE	31560	CALMONT	la couloumette	CALMONT	40	2,00	7 000	forage	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haut-Garonne
SCEA DE L'HOSTE	VIE	Nicolas	L'HOSTE	31560	CALMONT	Engramines	CALMONT	70	20,00	70 000	forage	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haut-Garonne
SCEA DE L'HOTE	L'HOTE	Pierre-Jean	Argus	09700	SAVERDUN	Argus	SAVERDUN	90	30,00	105 000	forage	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SCEA DE L'HOTE	L'HOTE	Pierre-Jean	Argus	09700	SAVERDUN	panosac	SAVERDUN	100	30,00	105 000	forage	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SCEA DES OISEAUX	ROUQUET Boris		La Massuet	09270	MAZERES	Priou	CALMONT	60	10,00	35 000	forage	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haut-Garonne
SCEA GAMBAZZA	GAMBAZZA	Philippe	Le Prieur	31190	AUTERIVE	le Prieur	AUTERIVE	110	55,00	153 500	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haut-Garonne
SCEA GUINET	MANIAGO	Alain		11400	FONTERS-DU-RAZES	saint-estèphe, sous lestrade	CAZALRENOUX	45	15,00	43 000	pompage rivière	Vixtiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
SCEA LA GRANDE BORDE	BOYE	Jacques	La Grand Borde	09500	ROUMENGOUX		MIREPOIX	75	34,00	73 200	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SCEA LA GRANDE BORDE	BOYE	Jacques	La Grand Borde	09500	ROUMENGOUX		MIREPOIX	75	16,00	56 000	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SCEA LE RADA	SARRAIL	Patrick	Cardan	11270	PLAVILLA	palette	ROUMENGOUX	60	8,98	31 430	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	lieu dit	Commune prélevement	Débit max de pompage du point (m ³ /h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volumé attribué 2021 (m ³) étiage	type de prélevement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
SCEA LE RADA	SARRAIL	Patrick	Cardan	11270	PLAVILLA	le rada	TOURTROL	60	26,50	74 200	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Ariège
SCEA LE RADA	SARRAIL	Patrick	Cardan	11270	PLAVILLA	la maisonnette	TOURTROL	60	5,98	20 930	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Ariège
SCEA LE RADA	SARRAIL	Patrick	Cardan	11270	PLAVILLA	la courne	COUTENS	90	11,60	40 600	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Ariège
SCEA LES JARDINS DE LA BOURDETTE	ANDRIEU - STERCKEMAN	JEREMY - ANTHONY	100 IMPASSE DE LA BOURDETTE	31390	LACAUIGNE	La Bourdette, A166	MIREMONT	36	6,00	13 200	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
SCEA LES SEIGNEURIES	DURAND	Sébastien	Les Seigneuries	09500	SAINT-FELIX-DE-TOURNEGAT		VALS	80	13,00	45 500	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Ariège
SCEA LES TOURNESOLS	DE CARAYON	Thibaut	Terraqueuse	31562	CALMONT	fortanier C (4)	CINTEGABELLE	25	6,00	21 000	forage	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
SCEA LES TOURNESOLS	DE CARAYON	Thibaut	Terraqueuse	31562	CALMONT	Terraqueuse (2)	CALMONT	40	78,00	273 000	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
SCEA LES TOURNESOLS	DE CARAYON	Thibaut	Terraqueuse	31562	CALMONT	BK 101 Catala (1)	CINTEGABELLE	120	37,00	129 500	forage	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
SCEA LES TOURNESOLS	DE CARAYON	Thibaut	Terraqueuse	31562	CALMONT	Terraqueuse (3)	CALMONT	120	78,00	273 000	forage	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
SCEA LES TOURNESOLS	DE CARAYON	Thibaut	Terraqueuse	31562	CALMONT	BK 101 réaffectation, Catala	CINTEGABELLE		37,00	129 500	forage	Hers et nappe connectée	rvrières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volume attribué 2021 (m3) étiage	type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
SCEA PARRO	LAGARDE	Geneviève	Bordegrande	09700	SAVERDUN		SAVERDUN	80	18,00	63 000	forage	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SCEA PARRO	LAGARDE	Geneviève	Bordegrande	09700	SAVERDUN		SAVERDUN	80	5,00	17 500	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SCEA PARRO	LAGARDE	Geneviève	Bordegrande	09700	SAVERDUN		SAVERDUN	100	25,00	87 500	pompage autre	autre (gravière, réservoir...)	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SCEA VIDALET	TOULIS	Rémi	Saint-Paul	09700	LE VERNET	Le Château	LE VERNET	60	5,00	17 500	forage	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SCEA VIDALET	TOULIS	Rémi	Saint-Paul	09700	LE VERNET	La Bartale	SAVERDUN	60	10,00	35 000	forage	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SCEA VIDALET	TOULIS	Rémi	St Paul	09700	LE VERNET	Saint Paul	SAVERDUN	60	14,00	44 000	forage	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SUBRA DIDIER	SUBRA	Didier	3 Chemin du Pujoulet	09100	LES PUJOLS		LES PUJOLS	40	3,00	7 200	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SURIN HENRIETTE	SURIN	Henriette	Domaine St Maurice	31810	CLERMONT-LE-FORT	Le ramier	CLERMONT-LE-FORT	120	32,00	112 000	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
TISSEYRE SYLVAIN	TISSEYRE	Sylvain	Bordenave	09500	LAGARDE	prat Long 190 et 174, Mâlerous prades 192	LAGARDE	80	37,00	43 600	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
TOLNAY TIFFEN	TOLNAY	Tiffen	Comavère	09290	GABRE		GABRE	6	1,20	3 360	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège

Identification du préleveur (nom de l'exploitant)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m ³ /h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volume attribué 2021 (m ³) étiage	type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
VERCELLONE ARNAUD	VERCELLONE	Arnaud	Impasse Quilla	31190	AUTERIVE	portekany D63	AUTERIVE	50	22,10	61 750	pompage rivière	Arête et nappe connectée	rivères et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
VERCELLONE ARNAUD	VERCELLONE	Arnaud	Impasse Quilla	31190	AUTERIVE		AUTERIVE	65	5,00	9 000	pompage rivière	Arête et nappe connectée	rivères et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
VIOLA HERVE	VIOLA	Hervé	Le Pujal	11420	PLAIGNE	Les Mousades - A0361	LAFAGE	40	4,00	12 000	pompage rivière	Vivage	rivères et nappes d'accompagnement	Aude
ZADRO FRANCK	ZADRO	Franck	CAMBOULIVES, ROUTE D'ESPERCE	31410	SAINT-SULPICE-SUR-LEZE	C285	SAINT-SULPICE-SUR-LEZE	40	8,00	19 200	pompage rivière	Lèze	rivères et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
TOTAL									13 639,74	38 637 980				

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	VOLUME attribué 2021 (m3) étiage	type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
---	------------------	-------------------------------------	---------	-----	---------	----------	---------------------	--------------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------	--	--------------------------------	----------------	-------------

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	Lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m ³ /h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volume attribué 2021 (m ³) étiage	Type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
DANJOU BENOIT	DANJOU	Benoit	La Gastounette	09600	LAROQUE-D'OLMES	A1953	L'ANGILLON	15	1,00	1 800	pompage rivière	Hers et nappes connectées	Rivières et nappes d'accompagnement	Artège
DANJOU BENOIT	DANJOU	Benoit	La Gastounette	09600	LAROQUE-D'OLMES	Cartier Ricatens	LAROQUE-D'OLMES	15	0,50	1 200	pompage rivière	Touyre	Rivières et nappes d'accompagnement	Artège
DANJOU BENOIT	DANJOU	Benoit	La Gastounette	09600	LAROQUE-D'OLMES	diamant, la grotte	LAROQUE-D'OLMES	15	2,00	4 800	pompage rivière	Touyre	Rivières et nappes d'accompagnement	Artège
DANJOU BENOIT	DANJOU	Benoit	La Gastounette	09600	LAROQUE-D'OLMES	coucourouch	LAROQUE-D'OLMES	15	2,00	4 800	pompage rivière	Touyre	Rivières et nappes d'accompagnement	Artège
EARL DE BRUYNE	DE BRUYNE	Valery	Bon Repos	09600	REGAT		LAROQUE-D'OLMES	175	13,40	46 900	pompage rivière	Touyre	Rivières et nappes d'accompagnement	Artège
EARL DE BRUYNE	DE BRUYNE	Valery	Bon Repos	09600	REGAT		REGAT	180	50,40	158 760	pompage rivière	Touyre	Rivières et nappes d'accompagnement	Artège
EARL DE MIREVAL	BOURET	Didier	12 Mireval d'en bas	09600	LE PEYRAT	La graouce A1002 ou la passado A706	LE PEYRAT	80	6,03	13 668	pompage rivière	Hers et nappes connectées	Rivières et nappes d'accompagnement	Artège
EARL DE PEYROUTEL	CASTIGNOLLES	Jérémy	3 rue des Pyrénaées	11270	PLAVILLA	Pierre noire, pech de la calvie	PLAVILLA	50	2,00	4 800	pompage rivière	Ruisseau de Gélade (11)	Rivières et nappes d'accompagnement	Aude
EARL EYCHENNE CHRISTOPHE	EYCHENNE	Christophe	620 ROUTE D'AMPOUILLE C	31550	CINTEGABELLE	la Garde	CINTEGABELLE	30	8,00	28 000	pompage rivière	Jade (31)	Rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
EARL FURGEAU PHILIPPE	FURGEAU	Philippe	hameau de Senesse	09500	MIREPOIX	Pont de limoux	MIREPOIX	20	0,50	1 200	pompage rivière	Ruisseau de Malegoude	Rivières et nappes d'accompagnement	Artège
EARL LHAT	LHAT	Marc	La Prade	11230	RIVEL		VILLEFORT	40	10,00	24 000	pompage rivière	Blau	Rivières et nappes d'accompagnement	Aude

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	Lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volume attribuée 2021 (m3) étiage	Type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
EARL ILHAT	ILHAT	Marc	La Prade	11230	RIVEL		CHALABRE	60	5,00	12 000	pompage rivière	Blau	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
GAEC AMBROISIE	COEFFARD	Christine	La Crémade, guyetes-et-labastide	11230	VAL DE LAMBRONNE		VAL DE LAMBRONNE	30	14,00	41 800	pompage rivière	Ambrone	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
GAEC AUTHIER	AUTHIER	Marcel	ferme des Paraullettes	09500	MIREPOIX	balach	LA BASTIDE-DE-BOUSIGNAC	40	38,00	58 700	pompage rivière	Country et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC BIARD	BIARD	Eric et Clémence	1 rue Saint-Roch	09600	LERAN		REGAT	40	7,00	24 500	pompage rivière	Touyre	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE CAMPBRION	GRAUBY	Armand	2 rue du chemin du château	11230	PUIVERT	Plaine du castella	BELESTA	42	3,30	9 900	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE LAPARRE	FONTA	Nicolas	le Bousquet	09120	VENTENAC		LE PEYRAT		3,20	8 960	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE LASSERRE	LAGUERRE	Gilles	Lasserre	09000	SERRES-SUR-ARGET		SERRES-SUR-ARGET	50	15,00	9 000	pompage rivière	Arget	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE MALCARRAT	GARROS	François	Mathil	09600	LERAN	C971	LERAN	50	2,19	5 256	pompage rivière	Touyre	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE PETMAURE	CAVAILLEZ	François	rue des Iris	09500	MIREPOIX	Arenal	LAGARDE	90	13,20	36 960	pompage rivière	Touyre	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DES FRAISIERS	CAPELLA	Jérôme	Menet, 10, rue du Chêne	09100	ARVIGNA		LIEURAC	70	39,00	88 650	pompage rivière	Douctouyre	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC FOURNIER	FOURNIER	Fabien et Marie	Allée de l'école	09600	DUN	1093	LIEURAC	27	2,00	5 600	pompage rivière	Douctouyre	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	Lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m ³ /h)	Surface déclarée 2021 (ha) etage	Volume attribué 2021 (m ³) etage	Type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
GALLURET QUENTIN	GALLURET	Quentin	la Plaine	09000	SAINT PAUL-DE-JARRAT	La Plaine - A217	SAINT PAUL-DE-JARRAT	6	1,00	3 500	pompage rivière	Scios	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
LABATUT ANDRE	LABATUT	André		09600	ESCLAIGNE	Sarraute	TROYE-D'ARIEGE	60	12,50	30 000	pompage rivière	Countirou et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
LABATUT ANDRE	LABATUT	André		09600	ESCLAIGNE	Sarraute	TROYE-D'ARIEGE	60	12,50	30 000	pompage rivière	Countirou et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
LAZERGES GUY	LAZERGES	Guy	Rivettes	09600	TROYE-D'ARIEGE		TROYE-D'ARIEGE	30	6,00	21 000	pompage rivière	Countirou et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
PIERRE MARBOEUF	MARBOEUF	Pierre	Las Prades	09300	SAUTEL	Le Pradet - 1128	LIEURAC	30	0,40	1 120	pompage rivière	Douchouyre	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
PAUTOU AUDREY	PAUTOU	Audrey	Brianne	09600	TROYE-D'ARIEGE	Brianne	TROYE-D'ARIEGE	25	10,50	25 200	pompage rivière	Countirou et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SCEA LES ACACIAS	DUBOURDIEU	Gabrielle	1 route des corniches	09400	ARNAVE		ARNAVE	18	2,00	6 600	pompage rivière	ruisseau d'Arnavé	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SCEA OLMES ELEVAGE	TISSEYRE	Hervé	23 route de Tabre	09600	AIGUES-VIVES		AIGUES-VIVES	50	5,00	17 500	pompage rivière	Countirou et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SOLA CATHERINE	SOLA	Catherine	8, Rue de St Bauzeil	09100	BENAGUES		MIREPOIX	30	2,26	1 130	pompage rivière	Ruisseau des Bessous	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
TOTAL =									288,88	726 204				

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	Lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volume attribué 2021 (m3) étiage	type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identificatio n de la ressource	Type ressource	Département
BESSE PIERRE	BESSE	Pierre	1200 CHEMIN DES CASSAGNOUS DE MAURENS	31870	LAGARDELLE-SUR-LEZE	les cristaudes	LAGARDELLE-SUR-LEZE	6	0,50	1 750	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
BESSE PIERRE	BESSE	Pierre	1200 CHEMIN DES CASSAGNOUS DE MAURENS	31870	LAGARDELLE-SUR-LEZE	la maison-la serre	LAGARDELLE-SUR-LEZE	6	0,80	2 800	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
BOUCHE MICHEL	BOUCHE	Michel	LA BARRAQUE, 104 ROUTE DE MAURESSAC	31190	AUTERIVE	La Barraque	AUTERIVE	60	11,93	10 737	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
DELPONTE ALAIN	DELPONTE	Alain	Bordeneuve	09120	VERNIOLLE		VERNIOLLE	30	50,00	175 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
EARL 2M	MAROCCO	Gilbert	650 route de Saverdun	31190	CAUJAC	bassin de reprise puits salles	GAILLAC-TOULZA	120	70,00	178 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
EARL DE DUROU	PONS	Eric	Durou	09700	MONTAUT		MONTAUT	80	6,00	21 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
EARL DE FERRIES	ROUCH	Gilles	Ferries le haut	09100	PAMIERS		PAMIERS	80	30,00	84 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
EARL DE GARUSTEL	RUFFAT	Gilles	Garustel	09700	MONTAUT		MONTAUT	60	23,00	80 500	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
EARL DE LA BOUSCARRE	CRETE	Rémi	La Bouscarre	09100	LE CARLARET	estaut	LE CARLARET	20	3,00	9 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
EARL DE LA BOUSCARRE	CRETE	Rémi	La Bouscarre	09100	LE CARLARET	puits 11	LE CARLARET	30	16,20	45 360	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	Lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) étéage	Volume attribue 2021 (m3) étéage	type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identificatio n de la ressource	Type ressource	Département
EARL DE LABADE	ROUAN	Eric	Labade	09700	SAVERDUN		MONTAUT	60	17,00	59 500	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
EARL DE LABADE	ROUAN	Eric	Labade	09700	SAVERDUN		SAVERDUN	70	44,00	147 200	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
EARL DE LABADE	ROUAN	Eric	Labade	09700	SAVERDUN		SAVERDUN	70	44,00	147 200	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
EARL DE MADRON	MASCARENCO	Christophe	Madron	09700	SAVERDUN		SAVERDUN	60	20,00	70 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
EARL DE POMPET	LAGARDE	Roger	Pompét	09100	PAMBERS	ZC 10 11 Léonard	LE CARLARET	40	17,55	55 825	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
EARL DE RABADE	PIETRZKIEWIEZ	Michel et Jean-Pierre	Lieu-dit BORDENEUVE, 46 ROUTE DE CAPENS	31190	AUTERIVE	Bordeneuve	AUTERIVE	25	2,00	6 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
EARL DES CERISERS	MILHAU Veronique et BREIL Christophe		GUINDOUL	31550	CALMONT	Boi AY	CALMONT	30	5,50	19 250	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
EARL DU FAURE	PUJOL	Nicolas	2 Rue Gabriel Fauré	09100	VILLENEUVE-DU-PAREAGE		VILLENEUVE-DU-PAREAGE	30	5,00	8 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
EARL JUVENEL	JUVENEL	Jean-Guillaume et Benoît	pigassou	31550	CALMONT	Beramet	CALMONT	20	5,00	17 500	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
EARL JUVENEL	JUVENEL	Jean-Guillaume et Benoît	pigassou	31550	CALMONT	Le Roux BI 80	CALMONT	40	8,30	20 750	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
EARL JUVENEL	JUVENEL	Jean-Guillaume et Benoît	pigassou	31550	CALMONT	Beramet BE 15	CALMONT	60	10,00	35 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
EARL LA GENE	SUTRA	Albert	250, chemin du Bayssac - Picarrou	31550	CINTEGABELLE	BK 13 le moulinet (n°1)	CINTEGABELLE	30	8,00	28 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	Lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage au point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volume attribué 2021 (m3) étiage	type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
EARL LA GENE	SUTRA	Albert	260, chemin du Bayssac - Picarrou	31550	CINTEGABELLE	BK 24, Lafasse (n°10)	CINTEGABELLE	80	22,00	77 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
EARL MONBLANC-FERRIES	MONBLANC	Lucette	Ferries du bas	09100	PAMBERS		PAMBERS	40	20,00	70 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
EARL PARROUNES	MICHEL	Pierre	LE MOUSCAILLAT	31550	CINTEGABELLE	Le Mouscaillat	CINTEGABELLE	65	34,00	81 600	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
EARL VERNOU	FRANC	Alex	VERNOU	09700	SAINT-QUIRC	les parrounes	CINTEGABELLE	20	4,00	8 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
GAEC CAZABONNE	PIQUEMAL	Didier	Cazabonne	09700	MONTAUT		MONTAUT	100	35,00	122 500	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
GAEC CAZALS	CAZALS	Stéphane	chemin de Gimèle Bordeneuve	31560	CALMONT	Bourrat	CALMONT	25	9,00	31 500	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
GAEC CAZALS	CAZALS	Stéphane	chemin de Gimèle Bordeneuve	31560	CALMONT	bourrat, laguerre	CINTEGABELLE	30	12,00	42 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
GAEC CAZALS	CAZALS	Stéphane	chemin de Gimèle Bordeneuve	31560	CALMONT	le moulinet BM 131	CALMONT	40	20,00	70 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
GAEC CAZALS	CAZALS	Stéphane	chemin de Gimèle Bordeneuve	31560	CALMONT	robequin BK 26	CALMONT	40	11,00	38 500	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
GAEC CAZALS	CAZALS	Stéphane	chemin de Gimèle Bordeneuve	31560	CALMONT	artenac Pivot BH 121	CALMONT	40	10,00	35 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
GAEC CAZALS	CAZALS	Stéphane	chemin de Gimèle Bordeneuve	31560	CALMONT	artenac bois BH 4	CALMONT	50	12,00	42 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
GAEC CAZALS	CAZALS	Stéphane	chemin de Gimèle Bordeneuve	31560	CALMONT	artenac Albert BH 3	CALMONT	40	10,00	35 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si Individuel)	Adresse	C.P	Commune	Lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m ³ /h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volume attribué 2021 (m ³) étiage	type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identificatio n de la ressource	Type ressource	Département
GAEC DE GILET	BENEDET	Michel	Brusties	09700	LE VERNET		LE VERNET	40	10,00	35 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Arège
GAEC DE GILET	BENEDET	Michel	Brusties	09700	LE VERNET		LE VERNET	40	17,00	59 500	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Arège
GAEC DE LA GRANGETTE	BELBEZE Vivian et POUL Patrick		LA GRANGETTE	31560	CALMONT	grangette	CALMONT	30	11,00	30 800	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
GAEC DE L'AVOCAT-VIEIL	MISTOU	Jean	L'Avocat Vieil	09700	SAVERDUN		SAVERDUN	30	25,00	73 500	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Arège
GAEC DE L'AVOCAT-VIEIL	MISTOU	Jean	L'Avocat Vieil	09700	SAVERDUN		CAUJAC	45	20,00	48 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
GAEC DE L'AVOCAT-VIEIL	MISTOU	Jean	L'Avocat Vieil	09700	SAVERDUN		CINTEGABELLE	50	20,00	48 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
GAEC DE L'ESTAUT	EYCHENNE	Claude	Perry	09700	LA BASTIDE-DE-LORDAT	les sirats-vieux	MONTAUT	50	15,00	38 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Arège
GAEC DE MIRACLES	ESQUIROL	Jérôme et Renée	MIRACLES	31560	CALMONT	Miracles	CALMONT	25	14,00	14 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
GAEC DE MIRACLES	ESQUIROL	Jérôme et Renée	MIRACLES	31560	CALMONT	Boy	CALMONT	30	15,00	15 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
GAEC DE SAURET	SENSEBY	Thierry et Alain	SAURET, ROUTE DE SAVERDUN	31560	CALMONT	AM128	CALMONT	30	12,80	44 800	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
GAEC DE SAURET	SENSEBY	Thierry et Alain	SAURET, ROUTE DE SAVERDUN	31560	CALMONT	AW106	CALMONT	30	6,00	21 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
GAEC DE SAURET	SENSEBY	Thierry et Alain	SAURET, ROUTE DE SAVERDUN	31560	CALMONT	AW41	CALMONT	30	6,00	21 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	Lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volume attribué 2021 (m3) étiage	type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identificatio n de la ressource	Type ressource	Département
GAEC DE SAURET	SENSEBY	Thierry et Alain	SAURET, ROUTE DE SAVERDUN	31560	CALMONT	AW36	CALMONT	40	10,50	36 750	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
GAEC DE SAURET	SENSEBY	Thierry et Alain	SAURET, ROUTE DE SAVERDUN	31560	CALMONT	AW147	CALMONT	60	18,50	64 750	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
GAEC DE SAURET	SENSEBY	Thierry et Alain	SAURET, ROUTE DE SAVERDUN	31560	CALMONT	AW45	CALMONT	70	30,00	105 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
GAEC FINES	FINES	Jean-Marc	Le Gabach	09700	SAVERDUN	le gabach	SAVERDUN	40	11,00	38 500	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
GAEC FINES	FINES	Jean-Marc	Le Gabach	09700	SAVERDUN	estrampes	SAVERDUN	40	12,50	43 750	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
GAEC FINES	FINES	Jean-Marc	LE GABACH	09700	SAVERDUN	montplaisir furnier	CALMONT	40	8,00	28 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
GAEC FINES	FINES	Jean-Marc	LE GABACH	09700	SAVERDUN	Cordier bord	CALMONT	50	13,50	47 250	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
GAEC FINES	FINES	Jean-Marc	LE GABACH	09700	SAVERDUN	montplaisir rampe	CALMONT	60	16,00	56 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
GAEC FINES	FINES	Jean-Marc	LE GABACH	09700	SAVERDUN	Le duc Dagac	CALMONT	80	17,00	59 500	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
GAEC FINES	FINES	Jean-Marc	LE GABACH	09700	SAVERDUN	le duc maison	CALMONT	80	11,00	38 500	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
GAEC FINES	FINES	Jean-Marc	LE GABACH	09700	SAVERDUN	le cordier gros puit	CALMONT	160	25,00	87 500	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
GAEC GIANESINI	GIANESINI	Michel	Royat	09700	MONTAUT	royat YR 17 - CAPA	MONTAUT	40	9,00	2 700	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	Lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volumé attribue 2021 (m3) étiage	type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identificatio n de la ressource	Type ressource	Département
GAEC GIANESINI	GIANESINI	Michel	Royat	09700	MONTAUT	royat YR 17 - transfo	MONTAUT	40	3,50	5 250	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
GAEC GIANESINI	GIANESINI	Michel	Royat	09700	MONTAUT	Pégulier	MONTAUT	40	13,10	36 490	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
GAEC LA FERME BIO DES COTEAUX	BONADEI	Patrick et Sandrine	Le Cassayre	31550	GAILLAC-TOULZA	Periole	SAIN T QUIRC		17,00	8 500	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
GFA TONJARD	GORIS	Wilhemus	2350 ROUTE DESCAYRE	31190	CAUJAC	Bontrepos	CAUJAC	35	18,00	23 400	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
GFA TONJARD	GORIS	Wilhemus	2350 ROUTE DESCAYRE	31190	CAUJAC	Bontrepos	CAUJAC	65	19,00	24 700	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
LEPAGNEY GERARD	LEPAGNEY	Gérard	21 Grand Rue	09700	SAVERDUN	Caoucou	SAVERDUN	60	20,00	70 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
LEPAGNEY GERARD	LEPAGNEY	Gérard	21 Grand Rue	09700	SAVERDUN	Garcia	SAVERDUN	90	30,00	105 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
LYCEE AGRICOLE DE PAMIERS	ENJALBERT	Julien	Route de Belpech	09100	PAMIERS	Nauffaure le vieux	PAMIERS	40	17,00	31 800	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
METGE FABIEN	METGE	Fabien	1A avenue Georges Brassens	09100	VILLENEUVE-DU-PAREAGE		VILLENEUVE-DU-PAREAGE	35	17,00	46 900	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
ROUGE ADELIN	ROUGE	Adeline	FERME DU PLE, 8 CHEMIN DU PLE	31190	MIREMONT	Las Courges	MIREMONT	40	17,00	42 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
SCEA DE LA CALMONTAISE	JEANTET	Raymonde	La Bourdasse	09100	VILLENEUVE DU PAREAGE		PAMIERS	100	12,00	42 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
SCEA DE L'HOSTE	VIE	Nicolas	L'HOSTE	31560	CALMONT	Le syndic	CALMONT	60	6,00	21 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	Lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volume attribué 2021 (m3) étiage	type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
SCEA DE L'HOTE	L'HOTE	Pierre-Jean	Argus	09700	SAVERDUN	Lassentiat	SAVERDUN	130	44,00	154 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
SCEA DE PEYROUTET	FORI	Yves	Peyroutet	09700	MONTAUT	Peyroutet	MONTAUT	40	11,00	38 500	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
SCEA DE PEYROUTET	FORI	Yves	Peyroutet	09700	MONTAUT		MONTAUT	40	16,00	30 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
SCEA DE PEYROUTET	FORI	Yves	Peyroutet	09700	MONTAUT		MONTAUT	60	15,20	13 680	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
SCEA DE RIVIERE	REY	Jacques	RIVIERE	31560	CALMONT	Rivière	CALMONT	60	18,60	41 900	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
SCEA DE SALVETORTE	DELPECH	Josiane	Salvetorte	09100	PAMIERIS	Salvetorte YE1 YE2	PAMIERIS	35	10,28	18 504	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
SCEA DELRIEU	DELRIEU	Claude	Bois le Neuf	09700	SAVERDUN		SAVERDUN	20	8,00	28 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
SCEA DELRIEU	DELRIEU	Claude	Bois le Neuf	09700	SAVERDUN		SAVERDUN	20	9,00	31 500	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
SCEA DES OISEAUX	ROUQUET Boris		Le Massuet	09270	MAZERES	BOUCHET	CALMONT	30	5,00	17 500	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
SCEA LES TOURNESOLS	DE CARAYON	Thibault	Terraqueuse	31562	CALMONT	Gimèle - Moulinet	CALMONT	80	35,00	122 500	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
SEGUELA GILLES	SEGUELA	Gilles	Le Fontanal	31190	MIREMONT	les Bruzes	MIREMONT	40	7,50	26 250	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
TONON MARIE-ANGE	TONON	Marie-Ange	785 CHEMIN DU FOURGUET	31600	EAUNES	le bouchon	EAUNES	12	1,00	3 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	Lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m ³ /h)	Surface déclarée 2021 (ha) étiage	Volume attribué 2021 (m ³) étiage	type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identificatio n de la ressource	Type ressource	Département
DAYDE JOSEPH	DAYDE	Joseph	24 CHEMIN DE MOULIS	31190	MIREMONT	Mazade	MIREMONT	250	47,00	116 200	pompage autre	autre (gravière, réservoir...)	nappe déconnectée	Haute-Garonne
EARL JUVENEL	JUVENEL	Jean-Guillaume et Benoît	pigassou	31560	CALMONT	pigassou BI 127	CALMONT	100	21,00	67 500	pompage autre	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
ROUGE NICOLAS	ROUGE	Nicolas	95 route d'Auterive	31190	MIREMONT	Raoulet	MIREMONT	60	14,64	37 280	pompage autre	autre (gravière, réservoir...)	nappe déconnectée	Haute-Garonne
EARL SAVOULLELLI	SAVOULLELLI	José et Bertrand	Gaillac	09100	BEZAC	Mlleanne C107	BEZAC	40	6,00	21 000	pompage sur plan d'eau	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
TOTAL =									1 365,40	4 009 426				

Identification du préleveur (nom exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	Lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) hiver	Volume attribué 2021 (m3) hiver	Type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
ASA DE LA VALLEE DE LEZE	MANCIP	Maëla	Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne 32 rue de Lisieux - CS 90105	31026	TOULOUSE CEDEX 3	barcoudi	SAINT-SULPICE-SUR-LEZE	342	109,90	32 975	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
ASA DE LA VALLEE DE LEZE	MANCIP	Maëla	Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne 32 rue de Lisieux - CS 90105	31026	TOULOUSE CEDEX 3	le courrech	LAGARDELLE-SUR-LEZE	918	263,11	135 366	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
ASI DE BONHAURE	SICA irrigation ouest-audois		Loudès	11451	CASTELNAUDARY	bonhore	PECHARIC-LE-PY	80	62,00	22 200	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
ASSOCIATION DES IRRIGANTS DE CAMPLIMOUX	BACHELARD	David	3 rte de Mirepoix Camplimoux	11230	SONNAC-SUR-L'HERS	Le Paribol	CAMPLIMOUX	80	22,00	5 500	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
BACHELARD DAVID	BACHELARD	David	3 rte de Mirepoix Camplimoux	11230	SONNAC-SUR-L'HERS		CAMON	40	7,00	1 750	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
BACHELARD DAVID	BACHELARD	David	3 rte de Mirepoix Camplimoux	11230	SONNAC-SUR-L'HERS		CAMON	45	3,00	750	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
BACHELARD DAVID	BACHELARD	David	3 rte de Mirepoix Camplimoux	11230	SONNAC-SUR-L'HERS		CAMON	60	3,00	750	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
BACHELARD DAVID	BACHELARD	David	3 rte de Mirepoix Camplimoux	11230	SONNAC-SUR-L'HERS		CAMON	60	3,00	750	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
BONADEI FRANCIS	BONADEI	Francis	Joulé	09130	CARLA-BAYLE		ARTIGAT	45	22,50	5 350	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
BOUSSIOUX FREDERIC	BOUSSIOUX	Frédéric	La Galante	11230	SONNAC SUR L'HERS	B503	SONNAC-SUR-L'HERS	60	21,00	16 800	forage	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
BOUSSIOUX FREDERIC	BOUSSIOUX	Frédéric	La Galante	11230	SONNAC SUR L'HERS	D528	SONNAC-SUR-L'HERS	85	9,00	7 200	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Aude

ANNEXE 1

– Plan de Répartition 2021/2022 – Période hors été 2022 – Cours d'eau compensés – Périmètre 66

42157

Identification du préleveur (nom exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	Lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) hiver	Volume attribué 2021 (m3) hiver	Type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
BRUNET CLEMENT	BRUNET	Clément	5 lieu dit Saint Gerrier	31190	GREPIAC	B618, lieu-dit Saint Gerrier	GREPIAC	5	1,00	600	pompage rivière	Arège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
BRUNET CELINE	BRUNET	Céline	Las Mousadès	11270	RIBOUISSE		RIBOUISSE	35	14,00	6 000	forage	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
BRUNET XAVIER	BRAQUET	Xavier	La Palanque	11420	PECH-LUNA		PECHARIC-LE-PY	60	20,00	7 500	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
BRUNET XAVIER	BRAQUET	Xavier	La Palanque	11420	PECH-LUNA		GAJA-LA-SELVE	54	9,00	4 500	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
CALMON NICOLAS	CALMON	Nicolas	5 chemin de la Garrole	11270	GAJA-LA-SELVE	Fontperrière / 437	GAJA-LA-SELVE	40	2,00	600	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
CANCE FRANCOIS	CANCE	François	Moulet	09700	SAVERDUN	la laque	SAVERDUN	40	5,30	1 325	forage	Arège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Arège
CANCE FRANCOIS	CANCE	François	Moulet	09700	SAVERDUN	moulet	SAVERDUN	60	10,00	2 500	forage	Arège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Arège
COT JOSYANE ET JEAN-MICHEL	COT	Gilbert, Jean-Michel, Josyane	Ferme de Ville, 70 route d'Autrive	31551	CINTEGABELLE	quintalonne	CINTEGABELLE	60	10,00	6 000	pompage rivière	Arège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
COT JOSYANE ET JEAN-MICHEL	COT	Gilbert, Jean-Michel, Josyane	Ferme de Ville, 70 route d'Autrive	31552	CINTEGABELLE		CINTEGABELLE	85	22,00	13 200	pompage rivière	Arège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
EARL BOUTES	TARDIEU	Damien	Boutès	11411	MEZERVILLE	St Quirc	BELPECH	60	31,00	13 350	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
EARL BRUSTIER	BRUSTIER	Claude	Les Marquises	11270	ORSANS	Orsans	LES MARQUIES	40	21,00	9 500	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
EARL CHAUVIN	CHAUVIN	Chantal	La Bourdette	09210	SAINT-YBARS	Izarne	SAINT-YBARS	25	1,00	500	pompage rivière	Léze	rivières et nappes d'accompagnement	Arège
EARL CHAUVIN	CHAUVIN	Chantal	La Bourdette	09210	SAINT-YBARS	Izarne	SAINT-YBARS	40	3,00	450	pompage rivière	Léze	rivières et nappes d'accompagnement	Arège

Identification du préleveur (nom exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	Lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) hiver	Volume attribué 2021 (m3) hiver	Type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
EARL CHAUVIN	CHAUVIN	Chantal	La Bourdette	09210	SAINT-YBARS	la bourdette	SAINT-YBARS	40	16,00	3 200	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
EARL CHAUVIN	CHAUVIN	Chantal	La Bourdette	09210	SAINT-YBARS	58D	SAINT-YBARS	40	19,00	3 800	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
EARL DE BELFORT	LAUTRE	Frédéric	Belfort	11420	MOLANDIER	Marquet	MOLANDIER	70	20,56	12 330	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
EARL DE BEOULAYGUES	L'HOTE	Frédéric	Beoulaygues	09500	BESSET	les grausses	BESSET	100	15,00	2 750	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
EARL DE BEOULAYGUES	L'HOTE	Frédéric	Beoulaygues	09500	BESSET	la plano A 244	BESSET	100	5,00	1 250	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
EARL DE BORDECHERE	BERTRAND	Cédric	Montgauzy	09500	LA BASTIDE-DE-BOUSIGNAC	la fourche	LAGARDE	66	11,00	2 750	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
EARL DE BORDECHERE	BERTRAND	Cédric	Montgauzy	09500	LA BASTIDE-DE-BOUSIGNAC	la plaine	LAGARDE	100	30,00	7 500	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
EARL DE LA SUZANNAISE	BACQUIE	Patrick	La Bourdette	09130	SAINTE-SUZANNE		SAINTE-SUZANNE	50	14,00	4 725	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
EARL D'ENCASTILLE	DURAND	Sébastien	Les Seigneuries	09500	SAINTE-FELIX-DE-TOURNEGAT	D266	LAPENNE	50	18,00	4 500	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
EARL DES CERISIERS	MILHAU Véronique et BREIL Christophe		GUINDOUL	31560	CALMONT	peyret AZ006	CALMONT	30	1,24	868	forage	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
EARL DES CERISIERS	MILHAU Véronique et BREIL Christophe		GUINDOUL	31560	CALMONT	bourdette (4 cerisiers) AZ187	CALMONT	30	0,50	350	forage	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
EARL DES DEUX VILLAGES	PORTES	Gilles	Boyer bas	11270	SAINTE-GAUDERIC		RIBOUISSE	30	3,00	750	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
EARL DES TILLEULS	VERT	Alain	Les Tilleuls	09700	SAVERDUN		SAVERDUN	60	27,00	12 000	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège

ANNEXE 1

– Plan de Répartition 2021/2022 – Période hors été 2022 – Cours d'eau compensés – Périmètre 66

44/57

Identification du préleveur (nom exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	Lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m ³ /h)	Surface déclarée 2021 (ha) hiver	Volume attribué 2021 (m ³) hiver	Type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
EARL IZARD	IZARD	Benoit	3 la borde du haut	11270	CAZALRENOUX	La route A0079	CAZALRENOUX	50	5,38	4 304	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
FALCOU PAUL EMILE	FALCOU	Paul-Emile	Borde Neuve	11420	PLAIGNE	Festrade	PLAIGNE	50	58,00	22 000	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
FALCOU PAUL EMILE	FALCOU	Paul-Emile	Borde Neuve	11420	PLAIGNE	Festrade	PLAIGNE	50	66,00	23 750	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
FERRIE SEVERINE	FERRIE	Séverine	Les Sérinas	09500	ROUMENGOUX	2B83 - Palette	ROUMENGOUX	30	1,00	600	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
FERRIE SEVERINE	FERRIE	Séverine	Les Sérinas	09500	ROUMENGOUX	courat	ROUMENGOUX	30	7,00	1 750	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE BARSA	BROMET	Michel	Barsa	11270	CAZALRENOUX	puit	CAZALRENOUX	60	19,00	9 500	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
GAEC DE BATIGES	GAYCHET	Joël	Batiges	09130	PAILHES	Bouche section B 852	PAILHES	30	7,00	1 400	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE BORDE BASSE	GATTI	Jean-Michel	Bordebasse	09500	LAGARDE		LAGARDE	35	7,00	1 400	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE BORDE BASSE	GATTI	Jean-Michel	Bordebasse	09500	LAGARDE		CAMON	50	15,00	3 000	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE BOUMBY	CIVRAC	Gabriel	Boumby	09210	LEZAT-SUR-LEZE		LEZAT-SUR-LEZE	5	0,30	150	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE BRUNEL	COLL	Patrick	Brunel	11420	PECHARIC-LE-PY	le trail	PLAIGNE	60	50,00	20 000	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
GAEC DE BRUNEL	COLL	Patrick	Brunel	11420	PECHARIC-LE-PY	le filhol	BELPECH	60	28,00	7 000	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
GAEC DE BRUNEL	COLL	Patrick	Brunel	11420	PECHARIC-LE-PY	bert	PLAIGNE	110	42,00	14 750	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude

Identification du préleveur (nom exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	Lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m ³ /h)	Surface déclarée 2021 (ha) hiver	Volume attribué 2021 (m ³) hiver	Type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
GAEC DE COUZY	POSSETTO	Victor et Pierre	La Bourdette	09210	LEZAT-SUR-LEZE		LEZAT-SUR-LEZE	50	10,50	3 150	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE COUZY	POSSETTO	Victor et Pierre	La Bourdette	09210	LEZAT-SUR-LEZE		SAINT-YBARS	50	8,00	1 600	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE COUZY	POSSETTO	Victor et Pierre	La Bourdette	09210	LEZAT-SUR-LEZE	la sourde	CASTAGNAC	100	3,00	1 500	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
GAEC DE CRABOT	COMMINGES	David	Crabot	09130	SAINTE-SUZANNE		LE FOSSAT	40	11,47	4 028	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE CRABOT	COMMINGES	David	Crabot	09130	SAINTE-SUZANNE		LE FOSSAT	40	21,21	4 353	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE CRABOT	COMMINGES	David	Crabot	09130	SAINTE-SUZANNE	ZA21b rivière st andré	LE FOSSAT	40	2,07	414	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE CRABOT	COMMINGES	David	Crabot	09130	SAINTE-SUZANNE	ZE161	LE FOSSAT	40	2,08	416	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE CRABOT	COMMINGES	David	Crabot	09130	SAINTE-SUZANNE		SAINTE-SUZANNE	80	30,18	10 168	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE CRABOT	COMMINGES	David	Crabot	09130	SAINTE-SUZANNE		SAINTE-SUZANNE	80	24,31	6 339	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE GILET	BENEDET	Michel	Brusties	09700	LE VERNET		BONNAC	30	7,00	4 200	forage	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE LESCURE	SONAC	Jean-Michel	Paradis de Belfort	09500	SAINTE-SUZANNE	ZA 7 la gourgue	VALS	50	10,00	2 500	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE LESCURE	SONAC	Jean-Michel	Paradis de Belfort	09500	SAINTE-SUZANNE	pont de fer	VALS	80	35,00	10 500	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE LESCURE	SONAC	Jean-Michel	Paradis de Belfort	09500	SAINTE-SUZANNE	encoumes	TEILHET	100	20,00	5 000	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège

ANNEXE 1

-- Plan de Répartition 2021/2022 – Période hors été 2022 – Cours d'eau compensés – Périmètre 66

46/57

Identification du préleveur (nom exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	Lieu dit	Commune prélevement	Débit max de pompage du point (m ³ /h)	Surface déclarée 2021 (ha) hiver	Volume attribué 2021 (m ³) hiver	Type de prélevement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
GAEC DE SOULES	FERRARO	Jérôme	Féchou	31410	MONTGAZIN	La Trille	LEZAT-SUR-LEZE	120	42,00	18 000	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Arriège
GAEC DE SOULES	FERRARO	Jérôme	Féchou	31410	MONTGAZIN	Soules	SAINI-YBARS	120	37,00	12 750	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Arriège
GAEC DOUMENG	DOUMENG	Jean	Lieu-dit Simounet	31190	AURAGNE	Roquebrune	AUTERIVE	60	20,70	5 175	pompage rivière	Arriège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
GAEC DU CAPITAINE	ALRIC	Didier	Le Capitaine	11420	PLAIGNE	Le moulin	PLAIGNE	90	33,00	12 000	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
GAEC DU CAPITAINE	ALRIC	Didier	Le Capitaine	11420	PLAIGNE	Le Vernès	CAHUZAC	135	15,70	5 350	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
GAEC DU PARC	MIRANI	Laurent	Lagrange	31190	AUTERIVE		MIREMONT		40,00	15 000	forage	Arriège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
GAEC DU PIC	RAZOU	François et Mickaël	Vidal	09500	MIREPOIX		MIREPOIX	90	13,50	3 375	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Arriège
GAEC LA DEVEZE	COTXET	Jean-Marc	Le Cerdan	11420	BELPECH		PLAIGNE	40	11,00	2 750	pompage rivière	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
GAEC L'ATTRACTION TERRESTRE	DEZILEAU	Samuel et Virginie	Coume d'Encou	09500	MIREPOIX	Breilh de la mudo section 1 parcelle 45	MIREPOIX	24	3,00	1 500	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Arriège
GAEC LES JARDINS DE LACROIX	PONS	Stéphane	55 ROUTE DE LA GLEYZETTE	31120	LACROIX-FALGARDE		LACROIX-FALGARDE	15	6,00	4 200	pompage rivière	Arriège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
GAEC LES TRESORS DE LA SERETTE	RIBERO FARROCO	Julien	D50 - La Serette	09500	MIREPOIX	B977	CAMON	15	1,00	500	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Arriège
GAEC LES TRESORS DE LA SERETTE	RIBERO FARROCO	Julien	D50 - La Serette	09500	MIREPOIX	B511 le verger	CAMON	25	1,00	500	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Arriège
GAEC ROVIRA	ROVIRA	Laurent	Saint Prim	09700	SAVERDUN	Saint Prim	SAVERDUN	50	16,00	6 100	forage	Arriège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Arriège

Identification du préleveur (nom exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	Lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m ³ /h)	Surface déclarée 2021 (ha) hiver	Volume attribué 2021 (m ³) hiver	Type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
GAEC ROVIRA	ROVIRA	Laurent	Saint Prim	09700	SAVERDUN	La bastisse	SAVERDUN	60	25,00	5 000	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC SCANDELLA	SCANDELLA	Christophe	Lagrange	31660	GAILLAC-TOULZA	armagnac	LEZAT-SUR-LEZE	50	12,00	1 800	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC ZANIN	ZANIN	Jean-Claude	Biazy	11270	SAINT-AMANS	Bonhore	VILLAUTOU	46	20,00	5 000	pompage rivière	Vixtiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
GFA MOULAS	DUPHIL	Alain	Boulbonne	31660	CINTEGABELLE	boulbonne	CINTEGABELLE	260	116,00	43 700	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
LOPEZ FRANCK ET SABINE	LOPEZ	Franck et Sabine	Gailladé	09500	MIREPOIX	gailladé T.J	ROUMENGOUX	20	38,00	12 540	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
LOPEZ FRANCK ET SABINE	LOPEZ	Franck et Sabine	Gailladé	09500	MIREPOIX	gailladé robinson	MIREPOIX	40	17,40	6 845	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
LOPEZ FRANCK ET SABINE	LOPEZ	Franck et Sabine	Gailladé	09500	MIREPOIX	gailladé José	MIREPOIX	40	24,00	9 250	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
LOPEZ FRANCK ET SABINE	LOPEZ	Franck et Sabine	Gailladé	09500	MIREPOIX	déchetterie	MIREPOIX	50	13,00	3 250	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
LOPEZ FRANCK ET SABINE	LOPEZ	Franck et Sabine	Gailladé	09500	MIREPOIX	petit lac bedou	MIREPOIX	50	7,00	1 750	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
LOPEZ FRANCK ET SABINE	LOPEZ	Franck et Sabine	Gailladé	09500	MIREPOIX	bedou	ROUMENGOUX	80	29,00	8 250	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
LOPEZ FRANCK ET SABINE	LOPEZ	Franck et Sabine	Gailladé	09500	MIREPOIX	E2004, route de villefranche	MIREPOIX	80	15,00	3 750	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
LUCATO CHRISTIAN	LUCATO	Christian	5 place de l'Eglise	11270	RIBOUISSE	Sagraze	LAFAGE	60	5,00	2 500	pompage rivière	Vixtiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
LUCATO CHRISTIAN	LUCATO	Christian	5 place de l'Eglise	11270	RIBOUISSE	Le poteau	RIBOUISSE	50	23,00	9 500	pompage rivière	Vixtiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude

ANNEXE 1

– Plan de Répartition 2021/2022 – Période hors été 2022 – Cours d'eau compensés – Périmètre 66

48/57

Identification du préleveur (nom exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	Lieu dit	Commune prélevement	Débit max de pompage du point (m ³ /h)	Surface déclarée 2021 (ha) hiver	Volume attribué 2021 (m ³) hiver	Type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
MANIAGO LAURA	MANIAGO	Laura	Route de Belpech	11420	PLAIGNE	Pioussac	SAINT-JULIEN-DE-BRIOULA	40	14,50	3 625	pompage rivière	Vixiege	révères et nappes d'accompagnement	Aude
MARTY CYRIL	MARTY	CYRIL	Niort	09100	SAINT MARTIN D'OYDES	Payouan	LEZAT-SUR-LEZE	60	9,00	3 600	pompage rivière	Lèze	révères et nappes d'accompagnement	Arège
MARTY CYRIL	MARTY	CYRIL	Niort	09100	SAINT MARTIN D'OYDES	Larivière	LEZAT-SUR-LEZE	60	13,00	2 925	pompage rivière	Lèze	révères et nappes d'accompagnement	Arège
MARTY DAVID	MARTY	David	route de Belpech	11420	PLAIGNE	543	MOLANDIER	80	21,00	5 250	pompage rivière	Hers et nappe connectée	révères et nappes d'accompagnement	Aude
REYMOND ISABELLE	REYMOND	Isabelle	22 chemin de Monga	09130	LE FOSSAT	Bigore n° 222	ARTIGAT	50	8,00	2 000	pompage rivière	Lèze	révères et nappes d'accompagnement	Arège
SLA.H.B.VA	GAUSSENS	Gérard	Cours Gaspard	09700	SAVERDUN	Auterive	AUTERIVE	2760	300,91	89 506	pompage rivière	Arège et nappe connectée	révères et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
SLA.H.B.VA	GAUSSENS	Gérard	cours Gaspard	09700	SAVERDUN	Calmont - Mazères	MAZERES	3359	572,25	177 252	pompage rivière	Hers et nappe connectée	révères et nappes d'accompagnement	Arège
SLA.H.B.VA	GAUSSENS	Gérard	Cours Gaspard	09700	SAVERDUN	Caujac	CINTEGABELLE	176,80	176,80	65 135	pompage rivière	Arège et nappe connectée	révères et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
SLA.H.B.VA	GAUSSENS	Gérard	Cours Gaspard	09700	SAVERDUN	Cintegabelle	CINTEGABELLE	1240	230,00	73 100	pompage rivière	Arège et nappe connectée	révères et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
SLA.H.B.VA	GAUSSENS	Gérard	cours Gaspard	09700	SAVERDUN	Conte	SAVERDUN	3600	859,10	241 865	pompage rivière	Arège et nappe connectée	révères et nappes d'accompagnement	Arège
SLA.H.B.VA	GAUSSENS	Gérard	cours Gaspard	09700	SAVERDUN	Font communal	LES PUJOLS	2385	919,10	232 808	pompage rivière	Hers et nappe connectée	révères et nappes d'accompagnement	Arège
SLA.H.B.VA	GAUSSENS	Gérard	Cours Gaspard	09700	SAVERDUN	Mazères - Belpech	BELPECH	2385	1 079,23	376 153	pompage rivière	Hers et nappe connectée	révères et nappes d'accompagnement	Aude
SLA.H.B.VA	GAUSSENS	Gérard	cours Gaspard	09700	SAVERDUN	Montaut	PAMIEERS	3200	1 092,48	305 269	pompage rivière	Arège et nappe connectée	révères et nappes d'accompagnement	Arège

Identification du préleveur (nom exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	Lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) hiver	Volume attribué 2021 (m3) hiver	Type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
S.I.A.H.B.V.A	GAUSSENS	Gérard	cours Gaspard	09700	SAVERDUN	Pamiers	PAMIERS	3376	780,90	232 640	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
S.I.A.H.B.V.A	GAUSSENS	Gérard	Cours Gaspard	09700	SAVERDUN	Picarrou	CINTEGABELLE	1656	545,25	147 850	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
S.I.A.H.B.V.A	GAUSSENS	Gérard	cours Gaspard	09700	SAVERDUN	Saverdun RD	SAVERDUN	3730	971,82	295 255	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
S.I.A.H.B.V.A	GAUSSENS	Gérard	Cours Gaspard	09700	SAVERDUN	Saverdun RG	CINTEGABELLE	2155	726,25	221 173	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
S.I.A.H.B.V.A	GAUSSENS	Gérard	cours Gaspard	09700	SAVERDUN	Trémoulet	LA BASTIDE DE LORDAT	2630	696,59	201 848	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
S.I.A.H.B.V.A	GAUSSENS	Gérard	cours Gaspard	09700	SAVERDUN	Verniole	VARILHES	2630	698,20	185 040	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SAMRAY CHRISTELLE	SAMRAY	Christelle	20 rue des Bézalets	09500	SAINT-QUENTIN-LA-TOUR	Lourmetot ZE76	TREZIERIS	25	1,00	600	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
SARL REYMAT	REYMOND	Fabrice, Frédéric et André	Matebourg	09130	LE FOSSAT	la bourdette C367	SAINT-YBARS	45	15,00	3 500	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SARL REYMAT	REYMOND	Fabrice, Frédéric et André	Matebourg	09130	LE FOSSAT	La tour A231	ARTIGAT	45	18,50	7 750	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SARL REYMAT	REYMOND	Fabrice, Frédéric et André	Matebourg	09130	LE FOSSAT	Jean de la font A264	ARTIGAT	45	10,00	2 500	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SARL REYMAT	REYMOND	Fabrice, Frédéric et André	Matebourg	09130	LE FOSSAT	le fustié A162	ARTIGAT	45	17,50	3 500	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SARL REYMAT	REYMOND	Fabrice, Frédéric et André	Matebourg	09130	LE FOSSAT	Matebourg SK 1793	LE FOSSAT	120	40,00	10 000	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SAS DE BOR	MONTIEL	Monsieur	Bor	11420	PLAIGNE	pivot	PECHARIC-LE-PY	80	15,00	3 750	forage	Vixiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude

ANNEXE 1

— Plan de Répartition 2021/2022 – Période hors été 2022 – Cours d'eau compensés – Périmètre 66

50/57

Identification du préleveur (nom exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	Lieu dit	Commune prélevement	Débit max de pompage du point (m ³ /h)	Surface déclarée 2021 (ha) hiver	Volume attribué 2021 (m ³) hiver	Type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
SCEA BREONCE	BREONCE	Béatrice	La Forge	09500	TEILHET		TEILHET	60	19,00	5 750	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SCEA BREONCE	BREONCE	Béatrice	La Forge	09500	TEILHET		TEILHET	180	67,00	20 500	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SCEA DE L'HOSTE	VIE	Nicolas	L'HOSTE	31560	CALMONT	La bourdettes	CALMONT	30	1,00	250	forage	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
SCEA DE L'HOSTE	VIE	Nicolas	L'HOSTE	31560	CALMONT	L	CALMONT	35	3,00	750	forage	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
SCEA DE L'HOSTE	VIE	Nicolas	L'HOSTE	31560	CALMONT	L	CALMONT	40	13,00	6 050	forage	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
SCEA DE L'HOSTE	VIE	Nicolas	L'HOSTE	31560	CALMONT	la coulounette	CALMONT	40	2,00	500	forage	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
SCEA DE L'HOTE	VIE	Nicolas	L'HOSTE	31560	CALMONT	Engramines	CALMONT	70	20,00	5 000	forage	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
SCEA DE L'HOTE	L'HOTE	Pierre-Jean	Argus	09700	SAVERDUN	Argus	SAVERDUN	90	32,00	8 700	forage	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SCEA DE L'HOTE	L'HOTE	Pierre-Jean	Argus	09700	SAVERDUN	panosac	SAVERDUN	100	30,00	7 500	forage	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SCEA DES OISEAUX	ROUQUET Bons		Le Massuet	09270	MAZERES	Priou	CALMONT	60	10,00	2 500	forage	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
SCEA GAMBAZZA	GAMBAZZA	Phillippe	Le Prieur	31190	AUTERIVE	le Prieur	AUTERIVE	110	4,00	2 400	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
SCEA GUINET	MANIAGO	Alain		11400	FONTERS-DU-RAZES	saint-estèphe, sous lestrade	CAZALRENOUX	45	10,00	2 500	pompage rivière	Vxlège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
SCEA LE SECURIEU	CARUIEL	Monsieur	2001 rte de Toulouse	31870	BEAUMONT-SUR-LEZE	Le Secourneu	CINTEGABELLE	50	2,50	1 500	forage	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne

Identification du préleveur (nom exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	Lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) hiver	Volume attribué 2021 (m3) hiver	Type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
SCEA LES JARDINS DE LA BOURDETTE	ANDRIEU - STERCKEMAN	JEREMY - ANTHONY	100 IMPASSE DE LA BOURDETTE	31390	LACAUGNE	La Bourdette, A166	MIREMONT	36	3,00	2 000	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
SCEA PARRO	LAGARDE	Geneviève	Bordegrande	09700	SAVERDUN		SAVERDUN	80	18,00	4 500	forage	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SCEA PARRO	LAGARDE	Geneviève	Bordegrande	09700	SAVERDUN		SAVERDUN	80	5,00	1 250	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SCEA PARRO	LAGARDE	Geneviève	Bordegrande	09700	SAVERDUN		SAVERDUN	100	25,00	6 250	pompage autre	autre (gravière, réservoir...)	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SCEA VIDALET	TOULIS	Rémi	Saint-Paul	09700	LE VERNET	Le Château	LE VERNET	60	5,00	1 250	forage	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SCEA VIDALET	TOULIS	Rémi	Saint-Paul	09700	LE VERNET	La Bartale	SAVERDUN	60	10,00	2 500	forage	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SCEA VIDALET	TOULIS	Rémi	St Paul	09700	LE VERNET	Saint Paul	SAVERDUN	60	12,00	3 000	forage	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SURIN HENRIETTE	SURIN	Henriette	Domaine St Maurice	31810	CLERMONT-LE-FORT	Le ramier	CLERMONT-LE-FORT	120	32,00	8 000	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
TISSEYRE SYLVAIN	TISSEYRE	Sylvain	Bordenave	09500	LAGARDE	prat Long 190 et 174, Malerous prades 192	LAGARDE	80	15,00	3 250	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
TOLNAY TIFFEN	TOLNAY	Tiffen	Comavère	09290	GABRE		GABRE	6	1,20	600	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
VERCELLONE ARNAUD	VERCELLONE	Arnaud	Impasse Quilla	31190	AUTERIVE	porteteny D63	AUTERIVE	50	16,00	4 000	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
VERCELLONE ARNAUD	VERCELLONE	Arnaud	Impasse Quilla	31190	AUTERIVE		AUTERIVE	65	5,00	750	pompage rivière	Ariège et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
VIOLA HERVE	VIOLA	Hervé	Le Pujal	11420	PLAIGNE	Les Mousades - A0361	LAFAGE	40	4,00	2 400	pompage rivière	Vixtiège	rivières et nappes d'accompagnement	Aude

ANNEXE 1

– Plan de Répartition 2021/2022 – Période hors été 2022 – Cours d'eau compensés – Périmètre 66

52/57

Identification du préleveur (nom exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	Lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m ³ /h)	Surface déclarée 2021 (ha) hiver	Volume attribué 2021 (m ³) hiver	Type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
ZADRO FRANCK	ZADRO	Franck	CAMBOULIVE S, ROUTE DESPERCE	31410	SAINT-SULPICE-SUR-LEZE	C285	SAINT-SULPICE-SUR-LEZE	40	3,50	1 400	pompage rivière	Lèze	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
TOTAL =									12 128,48	3 716 136				

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	Lieu dit	Commune prélevement	Débit max de pompage du point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) hiver	Volume attribué 2021 (m3) hiver	Type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
BESSE PIERRE	BESSE	Pierre	1200 CHEMIN DES CASSAGNOUS DE MAURENS	31870	LAGARDELLE-SUR-LEZE	les cristaudes	LAGARDELLE-SUR-LEZE	6	0,50	350	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
BESSE PIERRE	BESSE	Pierre	1200 CHEMIN DES CASSAGNOUS DE MAURENS	31870	LAGARDELLE-SUR-LEZE	la maison-la serre	LAGARDELLE-SUR-LEZE	6	0,80	710	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
DELPONTE ALAIN	DELPONTE	Alain	Bordeneuve	09120	VERNIOLLE		VERNIOLLE	30	50,00	12 500	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
EARL 2M	MAROCCO	Gilbert	650 route de Saverdun	31190	CAUJAC	Q223	CINTEGABELLE	50	15,00	9 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
EARL 2M	MAROCCO	Gilbert	650 route de Saverdun	31190	CAUJAC	bassin de reprise puits salles	GAILLAG-TOULZA	120	35,00	8 750	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
EARL DE DUROU	PONS	Eric	Durou	09700	MONTAUT		MONTAUT	80	6,00	1 500	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
EARL DE FERRIES	ROUCH	Gilles	Ferries le haut	09100	PAMIER		PAMIER	80	55,00	20 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
EARL DE LA BOUSCARRE	CRETE	Rémi	La Bouscarre	09100	LE CARLARET	estaut	LE CARLARET	20	3,00	2 400	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
EARL DE LA BOUSCARRE	CRETE	Rémi	La Bouscarre	09100	LE CARLARET	puits 11	LE CARLARET	30	16,20	4 050	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
EARL DE MADRON	MASCAREN	Christophe	Madron	09700	SAVERDUN		SAVERDUN	60	20,00	5 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
EARL DE POMPET	LAGARDE	Roger	Pompét	09100	PAMIER	ZC 10 11 Léonard	LE CARLARET	40	1,48	1 184	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	Lieu dit	Commune prélevement	Débit max de pompage du point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) hiver	Volume attribue 2021 (m3) hiver	Type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
EARL DE RABADE	PIETRZKIEWIEZ	Michel et Jean-Pierre	Lieu-dit BORDENEUVE, 46 ROUTE DE CAPENS	31190	AUTERIVE	Bordeneuve	AUTERIVE	25	1,00	600	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
EARL JUVENEL	JUVENEL	Jean-Guillaume et Benoît	pigassou	31560	CALMONT	Bertanet	CALMONT	20	7,50	3 250	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
EARL JUVENEL	JUVENEL	Jean-Guillaume et Benoît	pigassou	31560	CALMONT	Le Roux BI 80	CALMONT	40	8,30	4 980	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
EARL JUVENEL	JUVENEL	Jean-Guillaume et Benoît	pigassou	31560	CALMONT	Bertanet BE 15	CALMONT	60	10,00	2 500	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
EARL MONBLANC-FERRIES	MONBLANC	Lucette	Ferries du bas	09100	PAMMERS		PAMMERS	40	20,00	5 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Arège
EARL PARROUNES	MICHEL	Pierre	LE MOUSCAILLAT	31550	CINTEGABELLE	Le Mouscailat	CINTEGABELLE	65	48,00	11 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
EARL VERNOU	FRANC	Alex	VERNOU	09700	SAINT-QUIRC	les parrounes	CINTEGABELLE	20	4,00	2 400	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
GAEC DE LA GRANGETTE	BELBEZE Vivian et POUILL Patrick		LA GRANGETTE	31560	CALMONT	grangette	CALMONT	30	11,00	2 750	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
GAEC DE L'AVOCAT-VIEIL	MISTOU	Jean	L'Avocat Vieil	09700	SAVERDUN		SAVERDUN	30	10,00	7 600	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Arège
GAEC DE L'ESTAUT	EYCHENNE	Claude	Perry	09700	LA BASTIDE-DE-LORDAT	les strats-vieux	MONTAUT	50	5,00	2 500	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Arège
GAEC GIANESINI	GIANESINI	Michel	Royat	09700	MONTAUT	royat YR 17 -CAPA	MONTAUT	40	13,80	8 280	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Arège
GAEC GIANESINI	GIANESINI	Michel	Royat	09700	MONTAUT	royat YR 17 -transfo	MONTAUT	40	16,30	9 780	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Arège

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	Lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) hiver	Volume attribué 2021 (m3) hiver	Type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
GAEC GIANESINI	GIANESINI	Michel	Royat	09700	MONTAUT	Pégullier	MONTAUT	40	32,00	15 875	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
GFA TONJARD	GORIS	Wilhemus	2350 ROUTE D'ESCAYRE	31190	CAUJAC	Bonrepos	CAUJAC	35	21,00	6 300	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
GFA TONJARD	GORIS	Wilhemus	2350 ROUTE D'ESCAYRE	31190	CAUJAC	Bonrepos	CAUJAC	65	19,00	5 700	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
LEPAGNEY GERARD	LEPAGNEY	Gérard	21 Grand Rue	09700	SAVERDUN	Caucou	SAVERDUN	60	20,00	5 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
LEPAGNEY GERARD	LEPAGNEY	Gérard	21 Grand Rue	09700	SAVERDUN	Garcia	SAVERDUN	90	30,00	7 500	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
LYCEE AGRICOLE DE PAMIRS	ENJALBERT	Julien	Route de Belpech	09100	PAMIERS	Nautifaure le vieux	PAMIERS	40	9,00	1 900	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
METGE FABIEU	METGE	Fabien	1A avenue Georges Brassens	09100	VILLENEUVE-DU-PAREAGE		VILLENEUVE-DU-PAREAGE	35	10,00	2 500	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
ROUGE ADELINE	ROUGE	Adeline	FERME DUPLÉ, 8 CHEMIN DUPLÉ	31190	MIREMONT	Las Courges	MIREMONT	40	10,00	2 500	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
SCEA DE LA CALMONTAISE	JEANTET	Raymonde	La Bourdasse	09100	VILLENEUVE DU PAREAGE		PAMIERS	100	12,00	3 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
SCEA DE L'HOSTE	VIE	Nicolas	L'HOSTE	31560	CALMONT	Le syndic	CALMONT	60	9,00	3 300	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
SCEA DE L'HOTE	L'HOTE	Pierre-Jean	Argus	09700	SAVERDUN	Lassentiat	SAVERDUN	130	44,00	11 000	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège
SCEA DE PEYROUTET	FORI	Yves	Peyroutet	09700	MONTAUT		MONTAUT	35	8,00	4 800	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Ariège

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	Lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) hiver	Volume attribué 2021 (m3) hiver	Type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
SCEA DE PEYROUTET	FORI	Yves	Peyroutet	09700	MONTAUT	Peyroutet	MONTAUT	40	11,00	2 750	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Arriège
SCEA DE PEYROUTET	FORI	Yves	Peyroutet	09700	MONTAUT		MONTAUT	40	18,00	7 300	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Arriège
SCEA DE PEYROUTET	FORI	Yves	Peyroutet	09700	MONTAUT		MONTAUT	60	15,20	9 120	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Arriège
SCEA DE RIVIERE	REY	Jacques	RIVIERE	31660	CALMONT	Rivière	CALMONT	60	18,60	9 870	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
SCEA DELRIEU	DELRIEU	Claude	Bois le Neuf	09700	SAVERDUN		SAVERDUN	20	8,00	4 800	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Arriège
SCEA DES OISEAUX	ROUQUET Boris		Le Massuet	09270	MAZERES	BOUCHET	CALMONT	30	5,00	1 250	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
SEGUELA GILLES	SEGUELA	Gilles	Le Fontanal	31190	MIREMONT	les Bruzes	MIREMONT	40	7,50	1 875	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
TONON MARIE-ANGE	TONON	Marie-Ange	786 CHEMIN DU FOURQUET	31600	EAUNES	le bouchon	EAUNES	12	0,10	60	forage	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
DAYDE JOSEPH	DAYDE	Joseph	24 CHEMIN DE MOULIS	31190	MIREMONT	Mazade	MIREMONT	250	40,00	10 000	pompage autre	autre (gravière, réservoir...)	nappe déconnectée	Haute-Garonne
EARL JUVENEL	JUVENEL	Jean-Guillaume et Benoît	pigassou	31660	CALMONT	pigassou BI 127	CALMONT	100	30,50	9 900	pompage autre	nappe alluviale déconnectée BVA	nappe déconnectée	Haute-Garonne
ROUGE NICOLAS	ROUGE	Nicolas	95 route d'Auterive	31190	MIREMONT	Raulet	MIREMONT	60	10,00	2 500	pompage autre	autre (gravière, réservoir...)	nappe déconnectée	Haute-Garonne
ZADRO FRANCK	ZADRO	Franck	CAMBOULIVES, ROUTE DESPERCE	31410	SAINT-SULPICE-SUR-LEZE	las Mazadas	LAGARDELLE-SUR-LEZE	100	20,00	10 000	pompage autre	autre (gravière, réservoir...)	nappe déconnectée	Haute-Garonne
TOTAL =									766,78	264 884				

Identification du préleveur (nom de l'exploitation)	Nom bénéficiaire	Prénom bénéficiaire (si individuel)	Adresse	C.P	Commune	Lieu dit	Commune prélèvement	Débit max de pompage du point (m3/h)	Surface déclarée 2021 (ha) hiver	Volume attribué 2021 (m3) hiver	Type de prélèvement (forage ou pompage en rivière)	Identification de la ressource	Type ressource	Département
EARL DE MIREVAL	BOURET	Didier	12 Mireval d'en bas	09600	LE PEYRAT	La graouce A1002 ou la pessado A706	LE PEYRAT	80	5,03	1 074	pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
EARL DE PEYROUTE	CASTIGNOLLES	Jérémy	3 rue des Pyrénées	11270	PLAVILLA	Pierre noire, pech de la calvie	PLAVILLA	50	2,00	400	pompage rivière	ruisseau de Gélade (11)	rivières et nappes d'accompagnement	Aude
EARL EYCHENNE CHRISTOPHE	EYCHENNE	Christophe	620 ROUTE D'AMPOUILLAC	31550	CINTEGABELLE	la Garde	CINTEGABELLE	30	8,00	2 000	pompage rivière	Jade (31)	rivières et nappes d'accompagnement	Haute-Garonne
GAEC AUTHIER	AUTHIER	Marcel	ferme des Parauillettes	09500	MIREPOIX	balach	LA BASTIDE-DE-BOUSIGNAC	40	7,50	2 625	pompage rivière	Countirou et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC BIARD	BIARD	Eric et Clémence	1 rue Saint-Roch	09600	LERAN		REGAT	40	14,00	3 150	pompage rivière	Touyre	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DE LAPARRE	FONTA	Nicolas	le Bousquet	09120	VENTENAC		LE PEYRAT	800	3,20		pompage rivière	Hers et nappe connectée	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC DES FRAISIERS	CAPELLA	Jérôme	Menet 10, rue du Chêne	09100	ARVIGNA		LIEURAC	70	34,50	6 900	pompage rivière	Douctouyre	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GAEC FOURNIER	FOURNIER	Fabien et Marie	Allée de l'école	09600	DUN	1093	LIEURAC	27	0,15	75	pompage rivière	Douctouyre	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
GALURET QUENTIN	GALURET	Quentin	la Plaine	09000	SAINT PAUL-DE-JARRAT	La Plaine - A217	SAINT PAUL-DE-JARRAT	6	1,00	700	pompage rivière	Scios	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
SCEA LES ACACIAS	DUBOURDIEU	Gabrielle	1 route des corniches	09400	ARNAVE		ARNAVE	18	2,00	1 000	pompage rivière	ruisseau d'Arnavé	rivières et nappes d'accompagnement	Ariège
TOTAL =									77,38	18 724				

ANNEXE 2

PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES APPLICABLES À L'ENSEMBLE DES POINTS DE PRÉLÈVEMENTS

1. Maintien d'un débit minimum dans les cours d'eau

Les prélèvements dans les cours d'eau principaux devront laisser subsister dans le lit du cours d'eau, à l'aval de l'ouvrage de prise d'eau, un débit minimal permettant de respecter les dispositions du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Adour-Garonne aux points nodaux ou aux stations de référence.

Un débit réservé, garantissant dans le lit des cours d'eau la préservation de la vie piscicole en aval des points de pompage ou de dérivation des eaux, doit être respecté par les irrigants. En deçà de ces valeurs, le pompage doit être impérativement interrompu. Ce débit minimal devra rester supérieur au dixième du module du cours d'eau.

Toutefois, lorsque le débit du cours d'eau à l'amont de la prise d'eau est inférieur à la valeur du débit réservé, chaque irrigant n'est tenu de restituer que le débit du cours d'eau en amont.

L'irrigant devra laisser à proximité de la pompe le numéro du compteur permettant d'identifier le point de prélèvement.

Lorsque le bénéficiaire dispose d'une retenue d'irrigation, celle-ci doit être utilisée en priorité. Sa réalimentation à partir d'un cours d'eau ou d'une nappe est interdite entre le 1^{er} juin et le 31 octobre, sauf si le prélèvement a lieu sur un axe réalimenté, conformément aux clauses techniques du contrat de restitution.

2. Modalités de restrictions éventuelles des prélèvements

L'autorisation n'est accordée qu'à titre précaire et révocable et le permissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ou dédommagement quelconque si, à quelque époque que ce soit, dans le cours de la permission, l'administration reconnaît nécessaire de prendre, dans l'intérêt général et en vertu des règlements de police et de répartition des eaux, des mesures qui le privent d'une manière temporaire ou définitive de tout ou partie des avantages résultant de l'autorisation.

La présente autorisation n'est accordée dans la seule mesure où le prélèvement en eau ne porte pas préjudice au milieu aquatique, ni au libre écoulement des eaux ; elle cesse immédiatement d'être valable dès qu'un préjudice peut se manifester.

Dans le cas où un arrêté de restriction des usages de l'eau est pris dans le cadre des mesures de protection du milieu aquatique, compte tenu du niveau faible des débits constatés sur le cours d'eau, tous les prélèvements pour usage agricole en cours d'eau ou en nappe connectée doivent se conformer aux prescriptions de l'arrêté considéré.

Pour les pompes mobiles, en cas de mesures de restriction totale, les installations situées dans le cours d'eau devront être neutralisées jusqu'à la levée de cette restriction totale.

3. Dispositifs de comptage

3.1 Identification du prélèvement

L'installation de prélèvement d'eau doit être munie d'un moyen de mesure ou d'évaluation approprié permettant de quantifier les débits et volumes prélevés.

Dans le cas d'un prélèvement par pompage, l'installation doit être équipée d'un compteur volumétrique. Conformément aux arrêtés de prescriptions générales du 11 septembre 2003, un dispositif de mesure en continu des volumes autre que le compteur volumétrique peut être accepté dès lors que le pétitionnaire démontre sur la base d'une tierce expertise que ce dispositif apporte les mêmes garanties qu'un compteur volumétrique en terme de représentativité, précision et stabilité de la mesure.

Les compteurs volumétriques équipés d'un système de remise à zéro sont interdits. L'exploitant, ou à défaut le propriétaire, doit en assurer la pose, l'entretien et le bon fonctionnement.

Tout nouveau numéro du compteur sera préalablement communiqué par mail ou par courrier à l'organisme unique de gestion collective : conseil départemental de l'Ariège,

Dans le cas d'une panne de compteur, l'irrigant devra la déclarer par courrier au service environnement, risques de la direction départementale des territoires de l'Ariège (DDT09 – SER/Unité eau – 10 rue des salenques-BP10102 – 09007 FOIX cedex) ou par mail (ddt-spe@ariegegouv.fr) ou par téléphone (05.61.02.15.82) dans un délai de 7 jours maximum.

3.2 Suivi des volumes prélevés

Conformément à l'article 10 des arrêtés de prescriptions générales du 11 septembre 2003, l'irrigant consigne dans un registre ou cahier, les éléments du suivi de l'exploitation de l'ouvrage ou de l'installation de prélèvement ci-après :

- l'index des compteurs au 31 mai 2021, 31 octobre 2021 et 31 mai 2022 ;
- les volumes prélevés mensuellement, annuellement ;
- les incidents survenus au niveau de l'exploitation et des moyens de mesure et d'évaluation ;
- les entretiens, contrôles et remplacements des moyens de mesure et d'évaluation.

Ce registre est tenu à la disposition des agents de contrôle de la police de l'eau et des milieux aquatiques pendant trois ans.

Conformément à l'article 11 des arrêtés de prescriptions générales du 11 septembre 2003, l'irrigant communique à l'organisme unique de gestion collective : conseil départemental de l'Ariège les volumes prélevés mensuellement et sur la période « étiage » (du 1^{er} juin au 31 octobre 2021) et la période « hors étiage » (du 1^{er} novembre 2021 au 31 mai 2022) ainsi que l'index de son compteur volumétrique relevé respectivement au 31 mai 2021, 31 octobre 2021 et 31 mai 2022.

4. Accès aux installations

Les agents chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques auront libre accès aux installations, ouvrages, travaux ou activités déclarés dans le plan de répartition, dans les conditions fixées par le code de l'environnement. Les irrigants devront permettre aux agents de procéder à toutes mesures de vérification relative à la bonne exécution du présent arrêté.

Les agents pourront demander communication de toutes pièces utiles au contrôle de la bonne exécution du présent arrêté.

5. Conformité des installations de prélèvements

Les dispositifs de prélèvement doivent rester en tout temps conformes aux déclarations faites par les irrigants. Toute modification ou tout changement de type de moyen de mesure ou d'évaluation par un autre doit être préalablement portée à la connaissance du préfet.

Pour les installations en rivière, ces dispositifs ne devront en aucun cas conduire à une modification du lit du cours d'eau, ni constituer un obstacle à l'écoulement de l'eau.

La présente homologation ne concerne que le seul acte de prélèvement d'eau destiné à l'irrigation à des fins agricoles et non l'existence de l'ouvrage de prélèvement.

6. Déclaration des incidents ou accidents

L'irrigant est tenu de déclarer, dès qu'il en a connaissance, au préfet les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet du présent arrêté- qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L 211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, l'irrigant devra prendre ou faire prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

La responsabilité individuelle des irrigants reste pleine et entière vis à vis des tiers, en cas d'accidents ou de dommages qui pourraient survenir du fait des installations, ouvrages, travaux et activités liés au présent arrêté.

7. Prévention des risques de pollution

Chaque irrigant prend toutes les dispositions nécessaires, notamment par l'installation de bacs de rétention ou d'abris étanches, en vue de prévenir tout risque de pollution des eaux par les carburants et autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux, en particulier des fluides de fonctionnement du moteur thermique fournissant l'énergie nécessaire au pompage, s'il y a lieu.

8. Infraction

En application des articles L 171-8 et suivants du code de l'environnement, le non-respect des prescriptions particulières au présent arrêté ou des prescriptions générales (arrêtés de prescriptions générales du 11 septembre 2003) peut être puni d'une peine d'amende et d'une astreinte journalière.

9. Autres réglementations

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas l'irrigant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service eau et risques
Unité police de l'eau et des milieux aquatiques

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° DDTM/SER/2021-174-0002 du 23 JUIN 2021

modifiant l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2014, modifié par l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017, relatifs à l'aménagement de la ZAC du complexe golfique sur la commune de Villeneuve-de-la-Raho

Le préfet des Pyrénées-Orientales,

VU le Code de l'environnement,

VU l'arrêté préfectoral n°2014363-0003 du 29 décembre 2014 portant définition des prescriptions au titre de l'article L.214-3 du Code de l'environnement concernant l'aménagement de la ZAC du complexe golfique sur la commune de Villeneuve-de-la-Raho ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2017363-0003 du 29 décembre 2017 modifiant l'arrêté préfectoral n°2014363-0003 du 29 décembre 2014 concernant l'aménagement de la ZAC du complexe golfique sur la commune de Villeneuve-de-la-Raho ;

VU la demande présentée par la Société d'aménagement de la ZAC golfique de Villeneuve-de-la-Raho du 30 avril 2021, sollicitant une prorogation de l'autorisation préfectorale du 29 décembre 2017, de quatre (4) ans supplémentaires ;

Considérant que le projet n'a pas été réalisé dans les délais impartis par l'article R.181-48 du Code de l'environnement, compte-tenu des recours contentieux mis en œuvre contre le permis d'aménager ;

Considérant que la Cour d'Appel, par un arrêt du 16 juin 2020, a confirmé le jugement de première instance et validé le permis d'aménager ;

Considérant que le Conseil d'État, par ordonnance du 2 février 2021, a pris acte du désistement d'un requérant de son pourvoi, par requête des 17 et 18 août 2020 ;

Considérant que le pétitionnaire a présenté une demande justifiée pour reporter le délai d'exécution du projet ;

Considérant que le pétitionnaire affirme que le projet n'a pas subi de transformation depuis le dépôt du dossier loi sur l'eau, autorisé par l'arrêté préfectoral n°2014363-0003 du 29 décembre 2014 ;

Considérant que le délai mentionné à l'article R.181-48-I du Code de l'environnement est suspendu en cas de recours devant la juridiction administrative ;

Considérant que l'article R.181-48-I du Code de l'environnement permet au préfet d'accepter une prorogation de délai en cas de force majeure ou d'une demande justifiée par le pétitionnaire ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales,

ARRÊTE :

Article 1 : Bénéficiaire de l'autorisation

La SAS Société d'aménagement de la ZAC golfique de Villeneuve-de-la-Raho, sise 81 boulevard Lazare Carnot à Toulouse (31685 Cedex 6), est la bénéficiaire de cette autorisation.

Article 2 : Prorogation du délai d'exécution du projet

Le délai d'exécution du projet est prorogé jusqu'au 29 décembre 2025.

Article 3 : Validité de l'autorisation

L'article 9 de l'arrêté préfectoral n°2014363-0003 du 29 décembre 2014 est ainsi modifié :

La présente autorisation est valable à compter de sa notification au bénéficiaire jusqu'au 29 décembre 2025.

Article 4 : Articles inchangés

Les autres articles de l'arrêté préfectoral n°2014363-0003 du 29 décembre 2014 modifié, restent inchangés.

Article 5 : Retrait de l'autorisation

La présente autorisation est personnelle et incessible. Elle peut être retirée à tout moment, sans indemnité, si le bénéficiaire n'en respecte pas les clauses ou les prescriptions qui lui sont liées.

Article 6 : Publication et information des tiers

- Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales,
- Il fera l'objet d'un affichage en mairie de Villeneuve-de-la-Raho pendant une durée minimale d'un (1) mois,
- Il sera mis en ligne sur le site internet des services de l'État pendant une durée minimale d'un (1) mois.

Article 7 : Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, par courrier (6 rue Pitot 34063 MONTPELLIER Cedex 2) ou par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr :

- . Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés à l'article L.211-1, dans un délai de quatre (4) mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de la décision,
- . Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux (2) mois. Ce recours administratif prolonge de deux (2) mois les délais mentionnés précédemment.

Article 8 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales et le directeur de la Société d'aménagement de la ZAC golfique de Villeneuve-de-la-Raho, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.


Le Préfet
Etienne STOSKOPF

